

Les Moutiers EN RETZ

La mer à la campagne



**HIVER
2021**



www.mairie-lesmoutiersenretz.fr



In Memoriam Gérard de Cayeux

1944-2021



Le Conseil municipal du 20 septembre 2021 a débuté par un hommage de Madame le maire à Gérard de Cayeux, fondateur et premier président de l'association Patrimoine Marche de Bretagne, Marais breton, décédé le 31 août. Elle a rappelé sa fidélité à notre commune, à son patrimoine vivant et à ses paysages.

Gérard aimait raconter les expéditions de son enfance sur les plages des Moutiers pendant lesquelles, sous la direction de son père, le professeur André de Cayeux, éminent géologue, il collectait les sables de l'estran pour en analyser la provenance. Fidèle à la mémoire de ce grand scientifique décédé en 1986¹, il a travaillé au classement et à la sauvegarde de ses archives au sein de l'Association pour la création et la diffusion scientifique (ACDS) fondé par le professeur pour promouvoir et favoriser les travaux des jeunes chercheurs. Au printemps 2012, Gérard a présenté à la bibliothèque municipale une exposition consacrée à André de Cayeux, homme de sciences.

Le jeune Gérard des années 1960 et 1970 est un passionné de voile qu'il pratique au sein de la VGA² Saint-Maur sur les bords de la Marne, avant de faire profiter de ses conseils ses amis du club nautique des Moutiers. Ceux qui l'ont connu ou qui ont partagé ses victoires, parlent d'un « fin régatier », sur 470 surtout, mais aussi sur Vaurien ou 505. Sportif de haut niveau, il participe aux championnats d'Europe. « Il était le roi de l'invention (on lui doit un avaleur de spi pour 470) et du petit temps » est-il encore écrit dans l'hommage que lui rend l'association des 470 qui rappelle aussi les facéties du jeune navigateur comme ce tour de l'Arc de triomphe par un voilier gréé qu'il remorque au volant de sa 4L. On ne peut s'empêcher de penser que cet authentique fait d'armes n'étonnera pas les Monastériens qui gardent le souvenir de Gérard au volant de sa petite voiture bleue. De belles photos perpétuent le souvenir de l'exploit de celui qui est alors qualifié de « clown-poète rebelle³ ».

En 2014, Gérard est adepte d'une navigation plus apaisée et fonde avec d'autres l'association « Marne et canotage » dont il devient président. C'est aussi l'occasion pour lui de manier de l'aviron, un sport qu'il a aussi pratiqué avec succès. Les buts de l'association sont de restaurer mais aussi de faire naviguer des bateaux de canotage construits sur les bords de la Marne depuis le milieu du XIXe siècle. Gérard aimait montrer aux amis l'un de ces canots dans le jardin de sa maison des Moutiers. Le bel hommage que lui rend l'association, évoque le souvenir d'un rassembleur toujours de bonne humeur capable de « cent idées à la minute⁴ ». Son action au sein de cette association n'est pas

sans rappeler son idée de faire revivre les « chattes », bateaux emblématiques de la Baie de Bourgneuf.

Gérard parlait peu de son activité professionnelle, même si au détour d'une conversation il y allait parfois d'une confidence sur la vie parlementaire qu'il côtoyait dans sa fonction d'huissier à la Chambre des députés. Entré au secrétariat de l'Assemblée nationale à la faveur de l'introduction de la machine à écrire à boule sous l'égide d'une grande marque⁵, nul doute qu'il goûtait les particularités d'une vie professionnelle d'abord initiée sous le signe de la technique.

Lorsqu'est créée l'association Patrimoine Marche de Bretagne, Marais breton (dite P2MB) en 1997, Gérard a deux préoccupations : La restauration d'un marais salant et celle du moulin de la Prieure des Moutiers, dit « moulin du bourg ». Au fil du temps, le second objectif laissera la place au projet de reconstruction d'une chatte.

Le soutien financier de la mairie des Moutiers, du département et d'une fondation d'entreprise permet l'élaboration du projet de marais salant qui entre dans sa réalisation concrète à la fin de l'année 2001 avec la réhabilitation d'une ancienne exploitation par Guillaume Rocand, saunier à Beauvoir et Michel Gallois, maître paludier de Noirmoutier qui a réalisé l'expertise initiale. Gérard de Cayeux a raconté dans ces pages cet épisode épique⁶. La première récolte de sel de l'été 2002 est de 400 kg de gros sel pour 50 kg de fleur de sel. Après Guillaume Rocand, c'est Nathalie Lechat, qui exploite la saline, rejointe en 2005 par Emmanuel Violeau. En 2008, Bernard Thébaud, puis Mélanie Daspremont en 2018, se succèdent sur la « Tenue de Mareil ».

L'objectif initial de restauration d'une activité locale traditionnelle créatrice d'emplois s'appuyant sur un tourisme culturel de qualité est rempli pour Gérard qui laisse sa place à François Adam à la tête de l'association en 2017, après en avoir partagé la responsabilité pendant 20 ans avec Colette Terrier décédée en 2015⁷.

L'activité de Gérard de Cayeux s'est le plus souvent développée au sein d'associations - citons encore la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France - il y était l'adepte de l'approche amicale et de l'efficacité pratique qui engendrait la confiance et permettait aux projets d'aboutir. Si certains d'entre eux sont restés au stade d'une imagination foisonnante, nul doute que les idées semées au gré des rencontres que permettait l'amitié, fleuriront un jour aux Moutiers-en-Retz ou ailleurs.

¹ Sur André de Cayeux, voir le témoignage d'Émile Boutin : « L'ami André de la lune », *Bulletin municipal des Moutiers-en-Retz*, automne 1998, p. 10-11. Article disponible à la bibliothèque municipale.

² VGA pour « Vie au grand air » association créée au début du XXe siècle.

³ Gérard Daugey, « Gérard de Cayeux nous a quitté », site de l'association « AS 470 France », 14 septembre 2021 : <https://www.470france.org/articles/81156-gerard-de-cayeux-nous-a-quitte>

⁴ « Notre association est dans la peine », site de l'association Marne et canotage, 12 septembre 2021 : <https://marneetcanotage.clubeo.com/actualite/2021/09/12/notre-association-est-dans-la-peine.html>

⁵ Merci à Jean-Pierre Pillet de nous avoir raconté cette anecdote.

⁶ Gérard de Cayeux : « Le retour à la vie de la saline Tenue de Mareil (2001-2002) dans le dossier « Sel et salines des Moutiers en Retz », *bulletin municipal des Moutiers-en-Retz*, été 2017.

⁷ Merci à Christian Bonnel, actuel président de P2MB de nous avoir remis en mémoire les grandes dates de la vie de l'association.



Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Nous avons choisi de prolonger l'atmosphère estivale en évoquant dans ce bulletin l'histoire des fêtes aux Moutiers en Retz. C'est un sujet important car si nous sommes attachés à notre beau patrimoine bâti et environnemental, nous sommes aussi attentifs à ce que la tradition festive se poursuive et évolue. Il est donc important que nous ayons à l'esprit cette culture festive conviviale monastérienne pour concevoir les événements à venir.

L'orientation générale est de ne pas limiter à l'été ces temps importants de la vie sociale à laquelle ont toujours contribué grandement les associations. Ainsi, comme l'an dernier, notre belle place de l'Eglise Madame s'animera-t-elle pour la fête de Noël.

Nous serons aussi attentifs au renforcement des moments festifs et animations qui mettent en valeur les spécificités de notre commune. A ce titre, le lien avec les événements culturels organisés par la bibliothèque est important, tout comme la diversité des lieux où se déroulent les événements, la place de l'église demeurant un point de convergence majeur.

Enfin, les prochains jeux olympiques se déroulant en France, je souhaite qu'une attention particulière soit apportée pour sensibiliser les jeunes aux activités sportives, tant elles sont porteuses de valeurs essentielles pour notre jeunesse. Notre animateur sportif sera évidemment en première ligne en lien avec les associations.

Sur ces sujets comme sur tout ce qui concerne la vie communale, vos appréciations et suggestions nous sont précieuses. Notre début de mandat a été fortement marqué par le contexte sanitaire qui a notamment perturbé le dialogue direct que nous avons l'habitude d'établir notamment lors de réunions publiques.

Nous sommes heureux de pouvoir reprendre ce dialogue par des réunions de quartier afin d'aborder en proximité avec vous tant des sujets généraux que des problématiques plus spécifiques à chaque secteur. Avec Jacky Deroit, conseiller municipal délégué à la tranquillité publique et à la vie de quartier, j'animerai au cours des prochaines mois une première série de rencontres dont les dates vous sont données dans ce bulletin. Vous pourrez y aborder tous les sujets qui vous tiennent à cœur, nous faire part de vos suggestions, vos interrogations, vos attentes. Ces échanges viendront ainsi enrichir les prochaines actions municipales. Nous vous y attendons nombreux, salle Jean Varnier, en vous assurant d'une organisation respectueuse des règles sanitaires.

Que les mois à venir soient constructifs, joyeux et sereins !

Très bonne lecture à vous toutes et tous

Pascale Briand, Maire

Revue municipale N° 144
ISSN 1269-5882
Dépôt légal : novembre 2021
Tirage : 1500 exemplaires
Directrice de la publication :
Pascale Briand
Rédaction :
commission Information
Réalisation :
Editions Offset 5, Rezé
Image de couverture :
Fanfare « Les Trompettes de
Fallope » du 13 août 2021
Crédit photos :
mairie des Moutiers en Retz
www.mairie-lesmoutiersenretz.fr



■ Rétrospective..... p 02	■ La parole aux plus jeunesp 23	■ Du côté des associations p 36
■ L'actualité des élus et des services p 04	■ Histoire-Patrimoine.....p 26	■ Le saviez-vous ?
■ La bibliothèque.....p 22	■ Dossier : les fêtes..... p 28	
	■ Vie économiquep 34	

Rétrospective

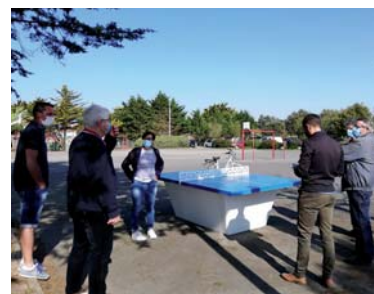


11 avril 2021
Fleurissement avenue du Dr Dinet



21 avril 2021
Inauguration -
Espace jeux au Pré Vincent

21 avril 2021
Mise en place
de la table de ping pong
Place Charles de Gaulle



23 mai 2021
Vide-greniers Amicale Laïque



18 mai 2021 CME conférence avec Michel Hubaut sur la vie des oiseaux de notre région



28 mai 2021
CME Les p'tits doudous



17 juin 2021
Elections départementales et régionales



30 juin 2021
Action citoyenne avenue de la Mer



3 juillet 2021
Concert Delphine Coutant



9 juillet 2021
Fresque « Vagues à l'Art »



10 juillet 2021
Concert ouverture
« Vagues à l'Art »



10 juillet 2021
Inauguration
« Vagues à l'Art »



13 juillet 2021
Animation fanfares : « Les jeunes de Bourgneuf »



15 août 2021
Sur la route du jeu



26 août 2021
Vernissage de la fresque - Chantier Jeunes



28 août 2021
Journée des sports

4 septembre 2021

Accueil des nouveaux arrivants par Madame le Maire



18 et 19 septembre 2021

Journées du patrimoine

L'Actualité DES ÉLUS ET DES SERVICES



Les animations estivales

Les animations communales ont débuté le 3 juillet avec un concert atypique. Delphine Coutant et ses musiciens, les pieds dans la boue, nous ont charmés avec un concert empreint de poésie.

Malgré la fraîcheur, nous nous sommes laissés porter par ces notes incitant à la rêverie.

Le 10 juillet, Carole Marchand, Maëlle Baudry et Pollène Eymon, ont lancé leur projet « Vagues à l'art » avec deux concerts de blues : un sous la pluie, pendant le marché et un autre le soir, les pieds dans le sable au Pré Vincent et sous le soleil !

Le 17 juillet, le 24 juillet et 31 juillet trois concerts ont eu lieu dans le jardin de la mairie.

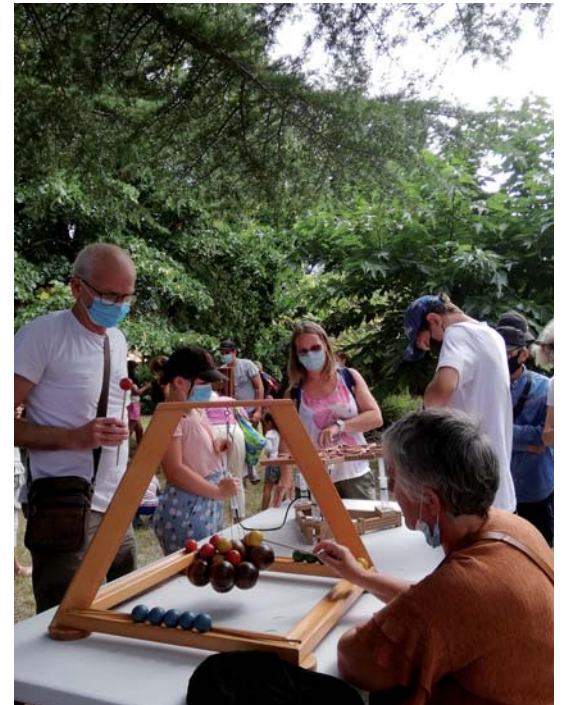
Le DJ Charley Duds s'est produit à la première date. Puis, le duo **YEP** a repris des grands standards de la chanson française. Le public aimant la musique bretonne a pris grand plaisir à danser avec le groupe **Hérez**.

Le 7 août le groupe **Atou'trèfle**, en raison d'une météo pluvieuse, a dû jouer dans la salle Jean Varnier qui a résonné au son des musiques celtiques festives.

Pour le plus grand plaisir des petits comme des grands, les jeux en bois et le concert de jazz « **Blue in Retz** » ont été remis au programme cette année encore.

Quelques spectateurs ont profité de la séance de cinéma sous les étoiles.

Pour terminer la saison, le groupe **Chadame**, qui avait joué tout l'été sur les marchés, s'est produit sur la place de l'église Madame, le **28 août**.



FORUM DES ASSOCIATIONS ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS



Pour la deuxième année consécutive, le forum a pu se tenir dans le jardin de la mairie, la météo étant favorable.

Dix-neuf associations étaient présentes pour proposer des activités sportives, culturelles, solidaires ou environnementales.

Dans l'après-midi, Madame le Maire, Pascale Briand a accueilli 53 nouvelles familles arrivées sur la commune en 2020 et 2021.

Après une présentation des élus et des différentes associations, les nouveaux monastériens ont reçu un panier de produits locaux.

L'Actualité DES ÉLUS ET DES SERVICES

« VAGUES À L'ART »

Durant tout l'été, **Maëlle Baudry, Pollène Eymon et Carole Marchand**, nous ont proposé des parcours en déambulation libre, nous plongeant dans l'histoire de la commune.

Une initiative artistique et poétique, qui a pu mettre en

lumière des figures importantes du village, tout en faisant participer petits et grands.

Le 10 juillet, l'inauguration de ce projet nommé « Vagues à l'Art » a permis de découvrir un magnifique livret servant de guide pour les balades ludiques dans les rues du

village, le tout accompagné de sonorités de blues des groupes « **Mockingbirds & the Blues Committee** » et « **The Low Kings** ».

Une fresque, créée par ces artistes reste visible, place du Général de Gaulle.



L'ŒUVRE D'UN JOUR

Pour cette seconde édition, le **12 septembre**, onze artistes ont répondu à l'invitation et se sont installés sur différents lieux de la commune pour créer « l'Œuvre d'un Jour ».

A noter, la 1ère participation de **Lily**, jeune fille de 11 ans.



A 15h, toutes les réalisations ont été exposées dans le jardin de la mairie : mobile, peintures acryliques, sculpture et aquarelles. Les nombreux visiteurs ont pu les découvrir et voter pour leur œuvre préférée.

Monsieur **Yves Aubry** a remporté le plus de voix. Un colis de produits régionaux ainsi qu'une semaine gratuite à la salle des expositions, ont récompensé cet artiste aquarelliste.

Les artistes réunis ont composé une œuvre collective qui « fait penser aux Moutiers ».

LA JOURNÉE SPORTIVE DU 28 AOÛT

Un soleil resplendissant était au rendez-vous pour cette seconde édition. Toutes les activités se sont déroulées au Pré Vincent, sur la plage, sur l'eau ou sur le court de tennis.

Yoga - Paddle - Pilates - Tennis

Daoying Qigong du Tao

Xingyiquan et bâton

Ces activités sportives sont proposées toute l'année sur la commune des Moutiers en Retz.

Un grand merci à tous les intervenants qui ont animé cette belle journée.



Yann Régnier, animateur sportif communal

DEUX CYCLISTES DE PASSAGE AUX MOUTIERS

Théo et Etienne deux amis des Sables d'Olonne étaient de passage aux Moutiers-en-Retz le **6 juillet 2021**. Ils effectuaient un périple vélo d'un mois, pendant leurs congés, et allaient prendre la direction de la Bretagne. Ils étaient ravis d'avoir trouvé ce bon point de passage sur la place avec une épicerie à proximité.

Les deux amis prenaient leur

temps car, avec le coup de vent, le passage du pont de Saint-Nazaire risquait d'être problématique.

Le mode de déplacement avait été choisi dans le cadre d'une démarche écologique et économique. Le côté sportif n'était pas sans leur déplaire également.

« Le vélo, c'est le futur » ont-ils affirmé.





Comptes rendus Municipaux

Délibérations du conseil municipal (extraits)

Cette rubrique présente des extraits des comptes rendus des trois derniers conseils municipaux : 5 mars, 31 mai et 20 septembre 2021.

Le budget 2021 voté lors du Conseil municipal du 15 mars 2021 a fait l'objet d'une présentation explicative et synthétique dans le bulletin municipal PRINTEMPS - ÉTÉ 2021.

L'intégralité des comptes rendus sommaires des conseils municipaux est disponible sur le site de la commune : www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

I – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 – Droit de préemption urbain

Monsieur le Premier Adjoint présente les renoncations au Droit de Préemption Urbain exercées en de Février 2021. Le Conseil Municipal en prend acte.

II – FINANCES LOCALES

2.1 – Examen et approbation des comptes de gestion 2020

Le Conseil Municipal **ADOPTE, à l'unanimité, les comptes de gestion 2020 présentés :**

- budget principal
- budget annexe « logement sociaux »

2.2 – Comptes administratifs 2020

Le Conseil Municipal **ADOPTE, à l'unanimité les comptes administratifs 2020 présentés :**

- budget principal
- budget annexe « logement sociaux »

2.3 – Affectations des résultats 2020

2.3.1 – Budget Principal

Le Conseil, à l'unanimité **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2020 du Budget Principal comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).....**200 900,00 €**

- à la section de fonctionnement (en report à nouveau créditeur) (compte 002).....**352 051,37 €**

2.3.2 – Budget Annexe « Logements sociaux »

Le Conseil, à l'unanimité **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2020 du Budget annexe « Logements Sociaux » comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).....**3 200,00€**
- à la section de fonctionnement (en report à nouveau créditeur) (compte 002).....**5 009,54 €**

2.4 – Vote du taux des impôts 2020

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

En 2021, les communes votent uniquement les taux de taxe foncière bâties et non bâties.

Comme prévu en Loi de Finances, le taux de Taxe d'Habitation est automatiquement reconduit sur la base du taux 2019, soit 15,79 %.

L'Actualité DES ÉLUS ET DES SERVICES

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, Madame le Maire propose de reconduire les taux votés au titre de

l'année 2021, sachant que le taux de TFPB du département, qui est de 15 %, est ajouté à celui de la commune (16,81 %) :

Taxe	Taux 2020	Taux 2021	Variation
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,81	31,81	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,65	43,65	0

Pour la dix-neuvième année consécutive – ces taux communaux n'ont pas été revalorisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les taux proposés, à savoir :**
- TAXE SUR LE FONCIER BATI.....31,81 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI.....43,65 %

2.5 – Examen et vote des budgets primitifs 2021

2.5.1 – Budget Principal

À l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2021 : la section de fonctionnement s'équilibre à 2 749 995,37 € et la section d'investissement à 1 097 085,74 €.

Pour la présentation explicative de ce budget, voir le bulletin municipal PRINTEMPS - ÉTÉ 2021, p. 16-17.

2.5.2 – Budget Annexe « Logements sociaux »

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2020 « Logements Sociaux » : la section de fonctionnement s'équilibre à 11 829,54 € et la section d'investissement à 3 200,00 €.

2.6 – Constitution d'une provision pour le financement du compte épargne-temps (cet)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VU la délibération du 2 Juillet 2018 relative à la mise en place et au fonctionnement du compte épargne temps pour les agents de la Commune ;

- **DECIDE de constituer une provision de 4 650 € pour financer le compte épargne temps.**

2.7 – Examen et vote des subventions communales – année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE les subventions 2021 ci-après :**

SPORT	
CLUB NAUTIQUE	
- Subvention Investissement.....	7123,00 €
- Subvention complémentaire « Jeunes ».....	65 € par jeune monastérien licencié à l'année, âgés jusqu'à 16 ans révolus (enveloppe évaluée à 520 €)
VIE SOCIALE	
- Association Francesco	600,00 €
VIE SCOLAIRE	
- Amicale laïque.....	500,00 €
ÉCOLE PUBLIQUE :	
- Coopérative scolaire - Classe découverte.....	1 300,00 €
- Coopérative scolaire - Transports musées/sorties.....	600,00 €
- Coopérative scolaire - Débats philosophiques.....	900,00 €
VOYAGES SCOLAIRES	35 € à chaque élève monastérien scolarisé dans un collège ou un lycée (enveloppe évaluée à 400 €)

III – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 – Acquisition du terrain cadastré section am n° 4 appartenant aux consorts hérisse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'acquérir le terrain appartenant aux Consorts HÉRISSE, cadastré Section AM n° 4, d'une superficie de 1 767 m², classé au PLU :**
 - en ULa pour 1 714 m²
 - en Aa pour 53 m²
- **DÉCIDE que l'acquisition se fera au prix de Douze Mille Trois Cent Quatre-Vingt Dix Euros (12 390 €), net vendeur.**
- **STIPULE que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.**

3.2 – Acquisition des terrains cadastrés section am n° 185 et am n° 187 appartenant aux consorts masson

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'acquérir les terrains appartenant aux Consorts MASSON, cadastrés :**
 - **Section AM n° 185 – Pièce du Champ de Prigny – d'une superficie de 497 m², classé au PLU en zone Ns.**
 - **Section AM n° 187 – Vigne du Moulin de Prigny – d'une superficie de 60 m², classé au PLU en zone Ns. au prix de 0,15 € le mètre carré.**
- **STIPULE que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune (frais de négociation, d'enregistrement, d'actes...).**

IV – URBANISME

4.1 – Zac du quartier du diable (quartier de taillemotte) – approbation du nouveau cahier des charges – tranche 2

Un cahier des charges précise les obligations de l'acquéreur de parcelle vis-à-vis de l'aménageur, des tiers et des administrations ou concessionnaires, de l'association syndicale et des acquéreurs de lots entre eux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à statuer sur une nouvelle modification du cahier des charges – Tranche 2 :

• Article 2.02 – Bornage – clôtures

Ajout d'un paragraphe : « Lors de l'implantation de la construction, obligatoirement réalisée par le géomètre de l'opération (Cf 2.12), ce dernier vérifiera et réimplantera, si nécessaire, les bornes manquantes. »

• Article 2.12 – Implantation des constructions

- Transfert de la responsabilité quant aux erreurs d'implantation des constructions des acquéreurs vers le géomètre-expert.
- Modification du délai pour demander l'intervention du géomètre expert (deux semaines au lieu d'une semaine).
- Modification de la somme consignée lors de la signature des actes authentiques et sur présentation du procès-verbal d'implantation.
- Suppression du paragraphe sur les polices d'assurances.

Les modifications proposées n'ont pas d'incidence sur l'aspect ou l'implantation des constructions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le nouveau cahier des charges – Tranche 2 – de la ZAC du Quartier du Diable (Quartier de Taillemotte), tel qu'annexé à la présente délibération.**

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MAI 2021

I – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 – Droit de préemption urbain

Monsieur le Premier Adjoint présente les renonciations au Droit de Préemption Urbain exercées en de Mars, Avril et Mai 2021.

Le Conseil Municipal en prend acte.

1.2 – Suppressions de régies de recettes

Le Conseil Municipal est informé de la suppression des régies suivantes :

- régie de recettes instituée pour l'encaissement des inscriptions au Centre Municipal d'Accueil « Les Farfadets ».
- régie de recettes instituée pour l'encaissement des

tarifs des mini-séjours organisés par le Centre Municipal d'Accueil « Les Farfadets ».

- régie de recettes instituée pour l'encaissement des ventes de billetteries, de produits touristiques et services par le Bureau Municipal d'Accueil Touristique.

Le Conseil Municipal en prend acte.

1.3 – Marché à procédure adaptée – maîtrise d'œuvre sur monuments historiques « chapelle de prigny » - attribution du marché au groupement antak architectes

L'Assemblée est informée de la conclusion, avec le groupement ANTAK Architectes du patrimoine/Coréum/Bourry, du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration générale de la chapelle de Prigny.

Le marché est conclu sur un forfait provisoire de 47 891,00 € HT.

Les membres de l'Assemblée en prennent acte.

II – URBANISME

2.1 – Zac du quartier du diable – avenant n° 8 au traité de concession

Madame le Maire rappelle que – dans le cadre de la réalisation de la ZAC de Taillemotte (ZAC du Quartier du Diable) – un traité de concession a été signé et rendu exécutoire le 6 Juillet 2006.

Par avenant n°5, une prolongation a été validée pour 5 ans.

L'Assemblée Délibérante est invitée à statuer sur l'avenant n° 8 afin de prolonger – pour raisons techniques, foncières et administratives – le traité de concession jusqu'au 31 Décembre 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les termes de l'avenant n° 8 au traité de concession entre la commune des Moutiers en Retz et la SNC CHEMIN DES PERRIÈRES pour la ZAC du Quartier du Diable.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer cet avenant et à prendre toutes les mesures utiles à son application.**

III – FINANCES LOCALES

Dans ce cadre, Pornic Agglo Pays de Retz a mis en place une nouvelle politique de fonds de concours, pour une période de 3 ans (2019-2021), avec les règles d'éligibilités suivantes :

3.1 – Demandes de subventions au titre des fonds de concours 2021

Selon les dispositions de l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la communauté d'agglomération peut verser un fond de concours aux communes membres afin de les aider à financer un équipement.

Dans ce cadre, la commune des Moutiers en Retz se voit attribuer, la somme de 14 000 € par an (en plus des attributions de compensation).

- acquisition d'un camion-benne pour les services techniques



Ces fonds de concours seront versés, chaque année, aux communes sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Dépenses concernées : les fonds de concours doivent contribuer à financer un équipement qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de dépenses de fonctionnement afférentes à cet équipement.
- Montant maximal : le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus (hors subvention). Autrement dit, l'EPCI ne pourra pas financer plus de 50% du projet, hors subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les projets suivants :**

- acquisition d'une aire de jeux au Pré Vincent et d'équipements sportifs extérieurs

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Camion benne	14 000,00 €	Finaceur Dispositif	
		Finaceur Dispositif	
		Pornic Agglo Pays de Retz Fonds de concours 2021	7 000,00 €
		Commune : Autofinancement - emprunt	7 000,00 €
Total € HT	14 000,00 €	Total € HT	14 000,00 €

L'Actualité DES ÉLUS ET DES SERVICES

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

3.2 – Aménagement sécuritaire – demande de subvention auprès du département de Loire-atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020

VU le courrier de Monsieur le Président du Département de Loire-Atlantique concernant la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière attribué au titre de 2020 aux communes du département comptant moins de 10 000 habitants ;

CONSIDÉRANT que les opérations susceptibles de bénéficier de cette subvention doivent « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière » ;

VU la présentation du dossier suivant :

- Travaux de sécurité Route de la Fradouillère et Route de Moraudeau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de sécurité à engager au niveau des Routes de la Fradouillère et de Moraudeau, évalués à la somme 88 978,70 € HT.

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique dans le cadre de la répartition de la dotation 2020 du produit des amendes de police, au taux le plus élevé possible.

3.3 – Restaurant scolaire – fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2021

Madame le Maire explique que – traditionnellement – les tarifs du restaurant scolaire sont généralement réévalués à hauteur d'environ 2 % (soit + 0,05 €). L'année dernière, au regard de la situation particulière liée à la crise sanitaire, les tarifs n'avaient pas été augmentés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer, à compter du 1er Septembre 2021, les tarifs du restaurant scolaire, découlant des quotients familiaux, selon la grille suivante (revalorisation des tarifs à hauteur de 2 %) :

TYPE DE REPAS	TARIFS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL APPLICABLES À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021						
	< OU = 400	de 401 à 600	de 601 à 800	de 801 à 1 100	de 1 101 à 1 500	de 1 501 à 2 000	> ou = à 2 001
Tarif A - Repas enfant	3,25 €	3,30 €	3,40 €	3,45 €	3,55 €	3,60 €	3,65 €
Tarif C - Repas adulte personnel + enseignant	7,45 €						
Tarif D - Repas adulte personnes âgées	10,20 €						
Tarif E - Plateau repas Allergies	13,50 €						
Tarif F - Panier repas	1,47 €						

3.4 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « retz'chauffeurs »

Consciente que le monde du numérique crée une fracture générationnelle, connaissant l'isolement de certains, sollicitée parfois pour une intervention par des familles éloignées, la commune a mis en place un accompagnement auprès des Monastériens qui souhaitent se faire vacciner.

Madame le Maire rappelle que, dans un premier temps, un courrier a été adressé à tous les Monastériens âgés de 75 ans et plus indiquant les modalités de prises de rendez-vous et spécifiant qu'en cas de besoin, la mairie pouvait réserver les créneaux de vaccination. Cette première étape a été couplée avec un contact téléphonique.

En parallèle, un accompagnement a été mis en place pour assurer les déplacements.

Ainsi, grâce à la mobilisation des bénévoles de l'association des Retz'Chauffeurs, les Monastériens ne disposant pas de moyens de locomotion ont pu être accompagnés.

Afin de souligner l'engagement de l'association, Madame le Maire propose de verser à l'association une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'octroyer – au titre de l'année 2021 – une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Les Retz'Chauffeurs » afin de souligner l'engagement de cette association dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19.

IV – DOMAINE ET PATRIMOINE

4.1 – Occupations du domaine public

4.1.1 – Implantation d'un point de vente de glaces – Convention à conclure avec le GAEC L'Air Marin

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de mettre à disposition, à titre précaire et révocable, un espace appartenant au domaine public communal, situé dans le square de la mairie, au profit du GAEC DE L'AIR MARIN pour l'installation d'un chalet de vente de glaces, selon les modalités suivantes :**
 - occupation d'une surface $\leq 5 \text{ m}^2$.
 - autorisation délivrée du 1er Juillet 2021 au 31 Août 2021.
 - montant de la redevance : Cent Cinquante Euros pour les deux mois (150 € pour le 2 mois).
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention d'occupation précaire correspondante ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**
- **PRÉCISE que l'autorisation est délivrée sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations administratives et réglementaires nécessaires.**

4.1.2 – Implantation d'une piscine démontable « La Mouette enchantée » – Convention à conclure avec Monsieur BEAUBOUCHER

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de mettre à disposition, à titre précaire et révocable, un espace au profit de Monsieur BEAUBOUCHER pour l'installation d'une piscine démontable, selon les modalités suivantes :**
 - occupation d'une surface d'environ 32 m^2 .
 - lieu d'implantation :
 - sur la parcelle communale cadastrée Section AM n° 156 de la commune, située en bas de la salle polyvalente
 - dans la cour de l'école publique située Rue Jacques Cartier
 - autorisation délivrée du 1er Juillet 2021 au 31 Août 2021.
 - montant de la redevance : Six Cent Euros (600,00 €) pour la saison 2021 (Juillet et Août 2021).
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention d'occupation précaire correspondante ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**
- **PRÉCISE que la structure sera autorisée sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations administratives et réglementaires nécessaires.**

4.2 – Projet d'acquisition maison sise 7 rue de prigny

Suite au décès de Madame PERRET et en l'absence d'héritiers connus, le Tribunal de grande instance de Nantes a, par décision judiciaire du 3 Novembre 2020, nommé la

Direction régionale des Finances Publiques de la Région des Pays de la Loire (DRFIP), pour assurer la gestion de la succession.

En cette qualité, la DRFIP a pour mission de « procéder ou faire procéder à la vente des biens jusqu'à l'apurement du passif éventuel ».

C'est dans ce cadre-là que la maison d'habitation située 7 Rue de Prigny est mise en vente.

La propriété est cadastrée Section AK n° 133, d'une superficie de 286 m^2 .

Son état d'abandon depuis plusieurs années fait l'objet, depuis 2018, d'un entretien extérieur par les services communaux afin d'éviter toutes nuisances aux riverains, tous risques d'incendie. La commune a également fait procéder à la fermeture des ouvertures pour éviter les squats.

La commune est intéressée par l'acquisition de ce bien afin d'y créer deux logements d'urgence et un espace dédié à une mission de service public de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE quant au projet d'acquisition de la propriété située 7 Rue de Prigny 44760 LES MOUTIERS EN RETZ dans l'optique d'y créer deux logements d'urgence et un espace dédié à une mission de service public de la mairie.**

V – FONCTION PUBLIQUE

5.1 – Création d'un poste d'asvp saisonnier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une surveillance sur la voie publique pour la saison estivale compte tenu de l'augmentation de la population, il est proposé de recruter un Agent de sécurité de la voie publique ;

- **DÉCIDE de créer un poste d'ASVP contractuel à temps complet pour une durée de quatre mois à compter du 1er juin 2021.**
- **DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget.**

VI – SURVEILLANCE DE LA PLAGE DU PRÉ VINCENT – SAISON 2021

6.1 – Convention à conclure avec ffss 44 sna

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VU l'obligation pour la Commune d'assurer la surveillance de la plage du Pré Vincent pour la saison estivale 2021 ;

- **APPROUVE la convention à intervenir avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme 44 Sécurité Nautique Atlantique (FFSS 44 SNA) précisant les conditions d'intervention de celle-ci dans le cadre de la surveillance de la plage du Pré Vincent.**
- **ATTRIBUE une participation, au titre de l'année 2021, de 3 172 € au profit de la FFSS 44 SNA.**

L'Actualité DES ÉLUS ET DES SERVICES

- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention et tout acte y afférent**

6.2 – Création de postes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VU l'obligation pour la Commune d'assurer la surveillance de la plage du Pré Vincent pour la saison estivale 2021 ;

- **DÉCIDE de créer trois postes de nageurs-sauveteurs saisonniers, à temps complet (35 Heures), du 1er Juillet 2021 au 31 Août 2021 inclus, en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique territoriale, pour des besoins saisonniers.**

- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la commune, Exercice 2021.**

VII – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE VALIDATION DES MISES À JOUR

Maillon local de l'organisation de la sécurité civile, le Plan Communal de Sauvegarde est un plan communal d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion des risques naturels, sanitaires ou technologiques et qu'il doit être révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques.

Par délibération du 29 Novembre 2013, le Plan Communal de Sauvegarde a été approuvé.

Ce document regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine en fonction des risques connus :

- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Par délibération du 2 Décembre 2019, des mises à jour ont été apportées.

Madame le Maire présente le plan communal et les modifications à apporter (essentiellement mention des élus référents, rectification de numéros de téléphone).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde telle que présentée.**

VIII – INTERCOMMUNALITÉ

8.1 – Pacte de gouvernance

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, a donné la possibilité aux communautés et aux métropoles de formaliser un pacte de gouvernance dans le but, notamment, de mieux associer les communes membres au fonctionnement de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance.**

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

Modification du tableau du conseil municipal Suite à la démission de Monsieur Arnaud Saint-Ellier

Monsieur Arnaud SAINT-ELLIER, conseiller municipal, a présenté à Madame le Maire, par courrier recommandé reçu le 13 Septembre 2021, sa démission de son poste de conseiller municipal.

Ce courrier a été adressé le 14 Septembre pour information à Monsieur le Préfet des Pays de la Loire, conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour des raisons professionnelles, Monsieur Arnaud SAINT-ELLIER a indiqué ne pas pouvoir pleinement assurer sa mission aux services des Monastériens et Monastériennes comme il l'aurait souhaité.

Madame le Maire tient à remercier sincèrement Monsieur Arnaud SAINT-ELLIER pour son engagement au sein de la commune depuis 2014.

En application de l'article L. 270 du Code Électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le

dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le Conseil Municipal :

CONSIDÉRANT que Monsieur Philippe RUCKERT, candidat suivant de la liste « Agir Ensemble pour Les Moutiers en Retz », est appelé à siéger pour remplacer Monsieur Arnaud SAINT-ELLIER au conseil municipal ;

- **PREND ACTE de l'installation de Monsieur Philippe RUCKERT en qualité de conseiller municipal.**
- **PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal.**

I – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 – Droit de préemption urbain

Monsieur le Premier Adjoint présente les renonciations au Droit de Préemption Urbain exercées en de Juin, Juillet et Août 2021.

Le Conseil Municipal en prend acte.

II – DOMAINE ET PATRIMOINE

2.1 – Acquisition de la propriété située 7 rue de Prigny

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'achat de cette propriété dans le cadre de réalisation de logements d'urgence et d'une salle d'archivage pour la mairie ;

- **DÉCIDE d'acquérir la propriété située 7 Rue de Prigny 44760 LES MOUTIERS EN RETZ, cadastrée section AK n° 133, d'une superficie de 286 m², classée en Ua au PLU, appartenant à la succession vacante PERRET Germaine.**
- **DÉCIDE que l'acquisition se fera au prix de Quarante Mille Euros (40 000 €), net vendeur.**
- **STIPULE que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.**

2.2 – Projet d'acquisition de la parcelle située 10 route du bois des tréans

La commune vient d'être informée que la parcelle cadastrée Section AE n° 177, située 10 Route du Bois des Tréans serait potentiellement à vendre.

La parcelle, d'une superficie de 1 507 m², est classée en zone Uba au Plan Local d'Urbanisme.

Lorsqu'un bien fait l'objet d'une transaction, il se retrouve rarement à nouveau sur le marché. Cette potentielle mise en vente constitue donc pour la commune une occasion unique de maîtriser un foncier convoité et stratégique à l'échelle du tissu urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT que la parcelle a été identifiée « gisement foncier n°29 » répertorié dans le cadre du programme d'actions foncières ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle aux fins d'y créer des logements sociaux ou d'accession aidée à la propriété ;

- **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE quant au projet d'acquisition de la parcelle cadastrée Section AE n° 177, d'une superficie de 1 507 m², située Route du Bois des Tréans – 44760 LES MOUTIERS EN RETZ.**
- **PREND ACTE que cette opération – au vu du coût financier (terrain situé en Uba au PLU) – fera l'opération, le cas échéant, d'une demande de portage auprès de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique.**

III – FINANCES LOCALES

3.1 – Fiscalité directe locale – limitation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (tfpb) de deux ans pour les constructions nouvelles à usage d'habitation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SUR le rapport de Madame le Maire ;

VU l'article 1383 du Code Général des Impôts ;

CONSIDÉRANT que suite à la réforme de la taxe d'habitation et au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur la propriété bâtie, le Conseil Municipal doit voter la limitation de l'exonération sur deux ans pour les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement, pour maintenir le dispositif en vigueur

- **DÉCIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.**
- **CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

3.2 – Constitution d'une provision pour créances douteuses

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ l'ouverture d'une provision au compte 6817 au titre des créances douteuses. Le compte sera crédité avec le vote à suivre de la décision modificative n° 1 au budget principal.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

3.3 – Budget principal – admission en non-valeur pour recouvrement infructueux

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VU la demande d'admission en non-valeur du trésorier en date du 8 Septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Pornic dans les délais légaux ;

- **APPROUVE l'admission en non-valeur pour un montant total de 540,83 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4880060012 dressée par le comptable public.**

3.4 – Budget principal – décision modificative n° 1

Sur le rapport de Madame le Maire :

- à compter de 2021, des provisions pour créances douteuses devaient être constituées au compte 6817 ;
- Madame la Trésorière Principale demande :
 - pour les non-valeurs :
 - l'augmentation des crédits inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » afin de régulariser des opérations datant de 2006 ;
 - une reprise sur provision au compte 7817 ;

L'Actualité DES ÉLUS ET DES SERVICES

- pour la régularisation comptable des conventions financières Sydela (opérations datant de 2008, 2009, 2010, 2012 et 2013) ;
- la réalisation d'écritures patrimoniales au sein de l'inventaire communal.
- une reprise de provision au compte 7815 pour le compte épargne temps.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la décision modificative n° 1**

3.5 – Expérimentation du compte financier unique (cfu) et passage à la nomenclature m57

Madame le Maire présente le dossier aux membres du conseil municipal :

- **Sur l'expérimentation du CFU :**

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir en 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux. Il vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- améliorer la qualité des comptes
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion

- **Sur l'adoption anticipée de la nomenclature M57**

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14.

La commune souhaite s'intégrer dans ces processus et a fait acte de candidature.

Par courrier du 8 Septembre 2021, la candidature de la commune a été acceptée.

Madame le Maire propose d'anticiper cette application en se portant candidat au test de changement, à compter du 1er janvier 2023, pour tous les budgets primitifs 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Madame le Maire – pour le budget principal et le budget annexe « logements sociaux » – à adopter le référentiel comptable et budgétaire M57 abrégé pour les communes de moins de 3 500 habitants par anticipation au 1er janvier 2023 et à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2023.**

3.6 – Subvention exceptionnelle pour l'amicale laïque

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT que l'Amicale Laïque des Moutiers en Retz s'est mobilisée pour réaliser un programme de réparation des vélos de l'école publique Éric Tabarly ;

CONSIDÉRANT l'important travail de l'association envers les enfants de l'école publique et sa participation active à la vie scolaire ;

- **DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Amicale Laïque. Les crédits sont inscrits au budget.**

IV – FONCTION PUBLIQUE

4.1 – Personnel communal – modification du tableau des effectifs

Les avancements de grade proposés répondent aux critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité et validés au Comité Technique du 1er juin 2021.

Les promotions internes proposés répondent aux critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité et validés au Comité Technique du 1er juin 2021 et qui ont reçu un avis favorable du Centre de Gestion en date du 11 Juin 2021.

Dans ce cadre, il est proposé de modifier les postes cités ci-dessous comme suit :

MODIFICATIONS DES POSTES	
AVANCEMENT DE GRADE	
Un poste de rédacteur Principal 2ème classe à temps complet	Un poste de rédacteur Principal 1ère classe à temps complet
Un poste d'adjoint principal d'ATSEM 2ème classe à temps complet	Un poste d'adjoint principal d'ATSEM 1ère classe à temps complet
Un poste d'adjoint administratif à temps non complet	Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet
Un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet	Un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
Un poste d'opérateur APS à temps complet	Un poste d'opérateur APS Principal à temps complet
PROMOTION INTERNE	
Un poste d'adjoint principal d'ATSEM 1ère classe à temps complet	Un poste d'agent de maîtrise à temps complet
Un poste de rédacteur Principal 1ère classe à temps complet	Un poste d'Attaché Territorial à temps complet

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs de la ville des Moutiers conformément aux propositions ci-dessus, à compter du 1er octobre 2021.**
- **DIT que les crédits nécessaires en dépenses sont inscrits au budget principal 2021 – chapitre 012.**

4.2 – Engagement dans le dispositif « service civique » et demande d'agrément

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT :

- que ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante ;
 - qu'une expérience d'engagement volontaire permet aux jeunes d'exercer leur citoyenneté, ainsi que l'acquisition de compétences ;
 - que le service civique permet à des jeunes de réaliser une mission d'intérêt général valorisante en direction des Monastériens ;
 - que la mise en œuvre du service civique est subordonnée à une demande d'agrément à solliciter auprès de l'Agence du service civique ;
 - que l'accueil et l'encadrement des jeunes volontaires fait l'objet d'un contrat d'engagement ;
- **APPROUVE le projet de mise en œuvre du service civique au sein de la commune des Moutiers en Retz.**
 - **AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence du service civique et à signer le(s) contrat(s) d'engagement avec le(s) jeune(s) volontaire(s).**

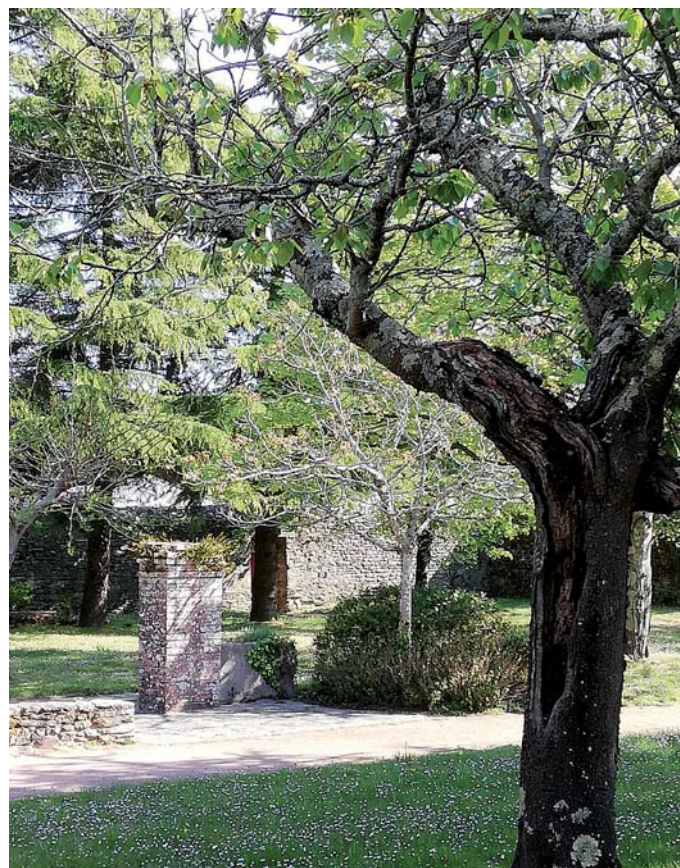
V – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE INTERCOMMUNALITÉ

5.1 – Pornic aggro pays de retz

5.1.1 – Convention correspondant justice ville

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et après une rencontre avec la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Saint-Nazaire, il a été décidé la nomination, dans chaque commune concernée d'un correspondant justice/ville. Les missions de ce correspondant, après une formation assurée par le parquet de Rennes seront :

- d'assurer le lien avec les responsables locaux de la police nationale ou de la gendarmerie nationale s'agissant des infractions causant un trouble à l'ordre public - article L. 132-3 du Code de la sécurité intérieure,
- de participer au CLSPD ou CISPD et aux groupes de travail pouvant y être mis en œuvre,



- d'assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire - articles 40 du Code de procédure pénale et L. 132-2 du Code de la sécurité intérieure,
- d'assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail structurée spécialement dédiée.
- de préparer les mesures de rappel à l'ordre - article L. 132-7 du Code de la sécurité intérieure - dans le cadre d'un protocole passé entre le Maire et le procureur de la République.
- de préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la commune - article 44-1 du Code de procédure pénale et d'assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction.
- d'assurer le suivi et le développement des mesures de travaux d'intérêt général – TIG

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de mise en place d'un correspondant justice/ville.**
- **NOMME Monsieur Jacky DEROIT, Conseiller Municipal Délégué, correspondant justice/ville.**

5.1.2 – Informations diverses

5.1.2.1 – Contrat Local de Santé

La Communauté d'agglomération de Pornic aggro Pays de Retz s'est engagée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, début d'année 2021, dans l'élaboration de son Contrat Local de Santé. Ce dispositif contractuel contribue

L'Actualité DES ÉLUS ET DES SERVICES

à la mise en œuvre d'une politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé et en articulation avec le Programme Régional de Santé-Environnement.

Il permet de mieux connaître l'état socio-sanitaire de la population et d'identifier les besoins des habitants dans ce domaine, afin de proposer un plan d'actions adapté au territoire.

Une première photographie de territoire a été réalisée afin d'identifier les besoins et enjeux de santé. Dans le cadre de ce diagnostic, quatre groupes de travail ont été organisés :

- l'accès aux soins et offre de santé (dont santé mentale et addictions)
- la santé des enfants et des jeunes
- autonomie : parcours de santé des personnes fragiles (personnes âgées et des personnes en situation de handicap)
- santé environnementale

Ces groupes de travail, réunissant élus, socio-professionnels, acteurs de santé, ont été complétés par l'organisation de 3 « Focus group Habitants » menés selon une approche populationnelle pour recueillir la parole d'habitants sur les questions de santé (l'offre de santé sur le territoire, sa visibilité, son accès, son adéquation avec les besoins, leurs habitudes de recours aux soins, les attitudes de santé et les besoins en prévention) :

- un groupe de jeunes de 14 à 25 ans
- un groupe de parents (d'enfants de 0 à 18 ans)
- un groupe de seniors et d'aidants

Le cabinet Icone Médiation Santé, bureau d'études en santé publique qui accompagne la Communauté d'Agglomération dans l'élaboration de son CLS, a animé ces séances de travail.

Les maires sont invités à participer au premier comité de pilotage du Contrat Local de Santé de l'agglomération qui se tiendra le 5 Octobre prochain.

Les membres de l'Assemblée prennent acte de cette information.

5.1.2.2 – Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE)

Le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) est un contrat qui vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires.

C'est un outil contractuel conclu pour 6 ans avec l'État et conçu pour accompagner les territoires dans leur projet de relance et de transition écologique. Il vise à la fois :

- à faciliter la cohérence, la transversalité et l'opérationnalité des actions prévues pour traduire les ambitions de

transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale de ces territoires,

- et à simplifier les démarches contractuelles existantes entre l'Etat et les collectivités signataires, notamment en intégrant les contrats de transition écologique (CTE).

Le contrat tel qu'envisagé fixe les orientations stratégiques (pour répondre aux enjeux du territoire) en s'appuyant sur le projet de territoire en cours d'élaboration, qui devrait être approuvé fin 2021.

Le Conseil Municipal prend acte que différentes fiches ont été établies par la commune selon les orientations stratégiques mentionnées.

5.1.2.3 – Mise à disposition et de gestion d'un box vélo individuel sécurisé

Dans le cadre de son Plan de Mobilité et de son Schéma directeur des Modes actifs, Pornic aggro Pays de Retz opère le déploiement d'un réseau intercommunal de boxes individuels fermés.

Cette action est engagée afin de favoriser l'intermodalité et l'usage du vélo (classique ou à assistance électrique) en complément du transport public et dans le cadre du développement des modes de déplacements doux.

Un réseau de points de stationnement sécurisés sera ainsi opéré aux gares, arrêts du bus et aires de covoiturage, à raison d'un box double (2 fois 1 place) par commune. Pour la commune, le site retenu est celui de la gare.

Le déploiement de ce réseau de boxes se fera à l'automne 2021.

L'Assemblée en prend acte.

5.1.2.4 – Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics

Les rapports sur :

- l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif
- la prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

sont présentés à l'Assemblée qui en prend acte.

5.2 – Atlantic'eau - rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est présenté à l'Assemblée.

La commune n'a pas à délibérer ; cette obligation incombant à la communauté de communes Pornic aggro Pays de Retz.



Réseau intercommunal de box vélo en libre-service Règlement d'utilisation

Afin de favoriser l'intermodalité et l'usage du vélo (classique ou à assistance électrique) en complément du transport public, Pornic Agglo Pays de Retz déploie un service public de stationnement individuel sécurisé des vélos, aux gares, arrêts du bus et aires de covoiturage.

Article 1 : Conditions générales

Les box sont mis à disposition du public gratuitement et sans réservation préalable pour le stationnement individuel des vélos. Ce service est ouvert aux usagers 24h/24 et 7 jours/7, sauf en cas de force majeure ou de réparation. Leur utilisation implique l'acceptation du présent règlement et le respect de ces dispositions.

Article 2 : Condition d'utilisation

L'accès au box à vélo en libre-service est limité à **2 jours consécutifs**. L'utilisation du box à vélo se déroule en trois étapes

Etape 1 - Mettre son vélo dans le box ;

Etape 2 - Accrocher le vélo à l'intérieur du box avec son antivol personnel (recommandé);

Etape 3 - Verrouiller la porte du box à l'aide de son cadenas personnel.

L'utilisateur s'engage à laisser le box propre et vide après utilisation, et veille à reprendre son cadenas et/ ou son antivol.

Pour tout dysfonctionnement ou dégradation, l'utilisateur signale au **service Mobilités de Pornic Agglo Pays de Retz** : **02 72 92 40 61** ou **mobilités@pornicagglo.fr**

Article 3 : Interdictions

Le service de box vélo correspond à un droit de consigne et non à un droit de garde, de dépôt ou de surveillance.

Pour le bon fonctionnement des box à vélo, il est interdit

- D'utiliser un box comme lieu de stationnement permanent. La durée maximale d'occupation d'un box à vélo est fixée à **2 jours consécutifs** ;
- De verrouiller la porte d'un box sans vélo à l'intérieur;
- De stocker ou stationner d'autres choses qu'un vélo (classique ou à assistance électrique) ;
- D'utiliser le box à vélo pour tout autre usage que le stationnement d'un vélo.

Article 4 : En cas d'utilisation non conforme à l'article 3

En cas d'utilisation non conforme, Pornic Agglo Pays de Retz est autorisé à :

- Contacter la commune concernée pour procéder à l'enlèvement de tous les objets déposés dans le box ou de tous vélos et équipements stockés depuis plus de 2 jours consécutifs ;
- Contacter la commune concernée pour procéder à la neutralisation du système de verrouillage en cas de verrouillage de la porte sans vélo à l'intérieur.

Au préalable, un avertissement demandant l'enlèvement du matériel ou le déverrouillage du box sera apposé sur le box concerné pendant 48h.

Pornic agglo Pays de Retz et les communes déclinent toute responsabilité en cas de dégradation du matériel intervenue à cette occasion, en particulier le bris de cadenas ou d'antivol.

Pour récupérer votre matériel, il est nécessaire de contacter le service Mobilités de Pornic Agglo Pays de Retz qui indiquera les démarches à suivre. Le matériel sera disponible dans la commune concernée sur présentation d'une attestation sur l'honneur décrivant le vélo et/ou les équipements enlevés, ainsi qu'une carte d'identité.

Article 5 : Responsabilité

Les vélos stationnés dans un box restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou locataire. Pornic Agglo Pays de Retz ne saurait donc être tenue pour responsable des vols ou dégradations commis dans un box à vélo, ainsi que des dommages que l'utilisateur pourrait se causer à lui-même ou à des tiers. Toute personne utilisant un box à vélo reconnaît être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.



Le traitement des déchets, une cohérence d'Agglo



Depuis 2017, Pornic Agglo Pays de Retz gère les services de collecte, de valorisation et de traitement des déchets de votre commune. Dans une volonté d'unité territoriale et comme la loi l'exige, leur mode de financement va être harmonisé à l'échelle de l'agglomération. Cela implique plusieurs changements dans le quotidien des usagers.

À partir du 1^{er} janvier 2022, tous les habitants de l'agglomération bénéficieront :

- d'un mode de tarification unique : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- d'un service de collecte mieux adapté à l'évolution des usages et aux spécificités de votre territoire.

Durant la 2^{ème} quinzaine de décembre, l'Agglo va donc faire parvenir à l'ensemble des 35000 foyers résidents permanents une enveloppe avec :

- un flyer avec les secteurs et jours de collecte,
- un nouveau guide des déchets,
- une FAQ traitée sous forme d'infographie,
- un courrier explicatif.

Tous ces supports sont en cours de réalisation.

Commission Santé, Solidarité, Dépendance, Logements sociaux

LE PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION »

Ce plan vise à offrir une solution à chaque jeune. Avec plus de 9 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté. L'objectif est de ne laisser personne au bord de la route.

Pour toute information, contacter La Mission Locale :

<https://www.facebook.com/Mission-Locale-du-Pays-de-Retz-265372640147115>:

<https://twitter.com/MLPaysRetz>

<https://www.instagram.com/missionlocaledupaysderetz/?hl=fr>

Vous pouvez consulter le bulletin municipal Printemps-été 2021, sur le site de la mairie, page 25, pour retrouver le descriptif et les missions de La Mission Locale, association loi 1901 de Service Public de proximité.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public qui a pour mission de venir en aide aux personnes les plus fragiles, mettre en œuvre des solidarités et organiser l'aide sociale dans les communes, lutter contre l'exclusion, accompagner les habitants qui en ont besoin.

Le CCAS des Moutiers en Retz est constitué de huit membres, Madame le Maire, quatre membres du conseil municipal et quatre personnes désignées par Madame le Maire.

Le secrétariat du CCAS est assuré, en mairie, par Françoise Guéméné. Tél. : 02 40 82 72 77
francoiseguemene@mairie-lesmoutiersenretz.fr

CCAS : UNE ACTION COMMUNE AUTOUR DES COMPLÉMENTAIRES DE SANTÉ

Le CCAS des Moutiers en Retz a décidé de s'associer aux CCAS des communes de La Plaine sur mer et de Préfailles pour lancer un « appel à candidature » auprès de complémentaires santé, afin de proposer aux habitants une mutuelle au meilleur rapport « qualité-prix », à tous les âges de la vie.

Après une analyse des propositions des mutuelles ayant répondu à cet appel à candidature, les CCAS sélectionneront 3 dossiers au regard de leur attractivité, des actions de prévention proposées, de leur proximité et de leurs propositions en matière de solidarité vis-à-vis des plus fragiles.

Notre CCAS organisera ensuite, d'ici la fin de l'année, des rencontres ou des contacts avec les mutuelles retenues qui pourront proposer aux habitants deux à trois paniers de garanties selon les besoins de chacun.

Notons que le CCAS, dans son rôle de facilitateur peut permettre, à chacun, un accès à des soins de qualité. Le contrat d'adhésion est géré uniquement entre l'organisme gestionnaire de la mutuelle et l'adhérent qui fait ou non le choix d'adhérer.

REPAS DES AÎNÉS 2021

Les aînés auront le plaisir de se retrouver autour d'un repas le 26 novembre 2021.

Ce repas festif sera animé par Jean-Max Bourset. Un colis sera offert aux aînés de 75 ans et plus qui ne souhaitent pas participer au repas.



Urbanisme : demandes de travaux en ligne

Déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne sera possible très prochainement. Un portail en ligne permettra aux particuliers et aux professionnels de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme sous forme numérique (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...) à compter du 8 novembre 2021, sur le site internet de la commune.

Les avantages du portail en ligne

Plus besoin de se déplacer en Mairie. Le dépôt de vos dossiers d'urbanisme sera désormais possible de votre domicile, à toute heure et tous les jours.

- Vous n'aurez plus à produire plusieurs exemplaires en format papier de votre dossier.
- Vous recevrez instantanément le récépissé de dépôt de votre demande.
- Des fiches pédagogiques en ligne vous aideront à compléter les différentes étapes.



Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet de la commune www.mairie-lesmoutiersenretz.fr à la rubrique « cadre de vie / urbanisme »



Elections présidentielles 2022

Pour toute inscription sur les listes électorales ou changement d'adresse ou d'état civil, contacter la mairie en amont des élections.

L'inscription sur les listes électorales peut être également effectuée à partir du site de la mairie <https://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr> en suivant le cheminement suivant : Ma commune/ Services en ligne/ Guichet virtuel/ Demande d'inscription sur les listes électorales.

Vous accéderez alors au site du ministère de l'Intérieur pour enregistrer votre demande.

Extension du cimetière

Le conseil municipal a approuvé le projet d'extension du cimetière. Deux opérations ont été engagées.

Sur les terrains acquis, une mission hydrogéologique a été confiée au bureau d'études Calligée et des fouilles archéologiques ont été réalisées par la direction des Affaires Culturelles. L'analyse s'est terminée en juin 2021.

Parallèlement, une mission fut confiée à la société ELABOR, Service Ingénierie des Cimetières de France. Leur mission consiste à mettre en place un inventaire du terrain de notre cimetière, caractéristiques géographiques et données liées aux inhumés et aux familles, d'établir une corrélation entre les titres de concession et les données globales du cimetière, avec une intervention aux Archives Départementales, pour contrôler les éventuels dépôts.

Avril 2021 : La Société ELABOR a tracé la carte du cimetière grâce à l'usage d'un drone et des compléments d'informations topologiques.

Juin 2021 : L'inventaire des inhumés et des familles a été effectué à partir des données archivées à la mairie.

Juillet/août 2021 : Analyse/saisie/mise en forme de la carte.

Début septembre 2021 : Corrélation entre les titres de concession et la carte.

Fin septembre 2021 : Intervention aux Archives Départementales, pour environ 150 concessions à traiter, dont certainement une partie en doublons.

Les concessions seront saisies début novembre 2021, pour une finalisation du dossier fin novembre 2021.





ÉTAT CIVIL second semestre 2021

Naissance

MORANTIN Louis.....	20/08/2021
AUTRET Marceau.....	13/08/2021
GOURHEUX Nino.....	20/06/2021
VISTE BOUDEAU Léon.....	17/06/2021
BAILLY Jules.....	31/03/2021
BILLON Cléa.....	18/03/2021

Mariage

LAMORT Jean & PERRINEL Éliane	25/09/2021
LEJAY Pascal & GROUSSIN Nadège	18/09/2021
LAHAIE Didier & LEBRETON Stéphane	18/09/2021
TALLON Patrick & GOUARD Aurélie	04/09/2021
DREYER Vivien & SOUBIRAN Elsa	24/07/2021
BADAUD Thomas & BASTARD Camille	03/07/2021
LECALLO Michel & LEFEUVRE Thérèse	12/06/2021
CHAUVIN Frédéric & ESPINAL NUNEZ Patricia	03/04/2021

Décès

GABORIEAU Annick épouse TRIBALLIER	30/09/2021
LO CICERO Robert	20/09/2021
VALLÉE Joseph.....	07/09/2021
BLOUQUIT Rémi.....	22/08/2021
ALLARD Pascal.....	04/08/2021
OMNES François	01/08/2021
MENANTEAU Lucie veuve HARMAND.....	28/07/2021
BALLET Michel.....	18/07/2021
DÉTOURNET Nadège veuve ROGER.....	04/07/2021
CHOQUE Claude.....	02/07/2021
CUNAUD Jean-Pierre.....	18/05/2021
FONTAINE Jean.....	15/05/2021
LE COUILLARD Yvon.....	05/05/2021
GÉBHART Jean-Pierre.....	17/04/2021
LANEZ Raymond.....	14/03/2021
RONDINEAU Patrick	08/03/2021
POINTEAU Yvette veuve CHEREAU.....	22/02/2021
LATOUCHE Madeleine veuve LONGIN	21/01/2021
MOIZAN Joël.....	17/01/2021

Paroisse St Jean le Baptiste en Retz



Bienvenue au père François-Xavier Henry. Il a été nommé par Monseigneur Laurent Percerou, évêque de Nantes, curé des paroisses Saint-Jean-le-Baptiste-en-Retz (Pornic, Sainte-Marie, Le Clion, La Bernerie, Les Moutiers) et Saint-Gildas-de-la-Mer (La Plaine, Préfaïlles, Tharon, Saint-Michel-Chef-Chef) à partir de septembre. Il remplace le père Arnaud de Guibert qui a été appelé pour une nouvelle mission comme curé des paroisses Sainte-Anne-en-Guémené-Plessé et Saints-Riowen-et-Méréal-sur-Vilaine. Le père Dalvit Mienagata reste vicaire.

Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site de la paroisse : <http://www.paroisse-cote-de-jade.fr>
Madame Ségolène GUENOT
Secrétariat paroisse St Jean le Baptiste
02 40 82 01 43
2 rue Saint Gilles 44210 Pornic

Horaires d'ouverture de la mairie

Aurélie Huet, Flora Carrara et Céline Cré vous accueillent à la mairie :

- ▶ Lundi de 14h à 16h30.
- ▶ Mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.
- ▶ Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Tél. : +33 (0)2 40 82 72 05 - www.mairie-lesmoutiersenretz.fr



Horaires d'ouverture de l'agence postale

Du 1er septembre au 30 juin :

- ▶ le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h à 12h
- ▶ le mercredi de 14h00 à 16h30

Du 1er juillet au 31 août :

- ▶ du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- ▶ le samedi : de 9h00 à 12h00

Animations sportives communales

Yann RÉGNIER, animateur sportif communal — Tél. : 06 20 77 02 41

vous propose différentes **activités sportives gratuites** du mardi au vendredi

Du 21 septembre 2021 à juin 2022

RÉSERVÉES AUX MONASTÉRIENS



Les activités ont lieu Salle Jean Varnier rue de Prigny		MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
BABY SPORT (3 à 6 ans)		17h00-17h45			
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN (adultes) MATIN		08h45-9h30 09h45-10h30		08h45-09h30 09h45-10h30	
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN (adultes) SOIR		18h15			
MULTI-SPORTS (6 À 8 ANS)			10h30-12h00		
MULTI-SPORTS (8 À 11 ANS)			13h30-15h30		
BADMINTON (ADO)			16h00-17h00		
TENNIS DE TABLE (adultes)			17h30-19h30		9h00-10h30
BADMINTON (enfants)				17h00-18h00	
BADMINTON (adultes)				18h00-20h30	
RANDONNÉE PÉDESTRE (adultes)		14h00-16h00			14h00-15h30 départ Place Général de Gaulle

POUR TOUTES LES ACTIVITES : CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Les activités peuvent être modifiées
suivant la disponibilité des lieux et les conditions climatiques.



Atelier d'écriture

Mardi 9 novembre 18h - Vendredi 3 décembre 18h
Vendredi 7 janvier 18h - Vendredi 4 février 18h

Apéro littéraire

Vendredi 12 novembre 18h

L'heure du conte

Mercredi 3 novembre 15h30 pour les maternelles
Mercredi 8 décembre 14h30 pour les primaires

La bibliothèque Raymond Devos poursuit son travail de mémoire

La bibliothèque est engagée depuis 2014 dans un travail de mémoire sur le village et ses habitants.

Quatre ouvrages sont déjà édités :

- Les Poilus des Moutiers pendant la Grande Guerre
- Le Passé simple ou la vie des monastériens pendant la deuxième guerre mondiale
- Les Commerces aux Moutiers de 1900 à nos jours
- L'Agriculture aux Moutiers de 1900 à nos jours.

Le prochain sera consacré aux **Moutiers et la mer, de 1900 à nos jours.**

Cet ouvrage, comme pour les précédents, donnera toute la place aux témoignages oraux et écrits des monastériens de toutes les générations, cartes postales anciennes et photographies personnelles.

Marc Auvinet et Martine Lemaire, les deux bénévoles qui coordonnent ce projet soutenu par l'équipe municipale, font donc appel à vos souvenirs.

Si vous avez à dire sur un ou plusieurs thèmes énoncés, si participer à la réalisation d'un ouvrage gardant trace d'un passé récent qui a forgé la vie de notre commune vous intéresse, rejoignez l'équipe. Nous débutons la collecte des témoignages, qui nous occupera jusqu'à l'été prochain.

Cet ouvrage abordera les points suivants :

Les activités économiques des Moutiers tournées vers la mer

- Déclin et renaissance des marais salants (et l'activité douanière associée)
- La pêche : à pied sur l'estran, en pêcheries et en pleine mer, ainsi que dans les étiers du marais

- Le développement de l'ostréiculture
- Des expérimentations non poursuivies : mytiliculture, élevage de coquillages, fangothérapie, exploitation des boues thérapeutiques
- Nouveauté des années 2000 : la production de spiruline
- Les travaux de défense de la côte et la transformation du port du Collet.

Les Moutiers, station balnéaire familiale

- L'épopée des bains de mer avec l'arrivée du chemin de fer,
- L'accueil d'une population d'estivants : urbanisation de la commune (résidences secondaires, locations saisonnières, campings traditionnels ou à la ferme, pensions de famille...), évolution de

la population (familles d'estivants sur plusieurs générations dont celles familles réfugiées pendant la deuxième guerre, estivants s'installant dans la commune à leur retraite...)

- Les colonies de vacances : du Bâtiment, des Olivettes, des sœurs de la rue de la Source, des Freshes ...
- Les clubs de plage de M. Deniaud et M. Wagon : animations sportives et culturelles
- La naissance et le développement des activités nautiques,
- Les fêtes locales, lien entre les natifs et les estivants.

Pour plus d'information, contacter Martine Lemaire au 06 07 27 80 60 ou à l'adresse lemaire.mp@orange.fr

DES ANIMATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE

Comme chaque été, la bibliothèque a priorisé l'accueil des vacanciers qui viennent en grand nombre, à cette époque de l'année, dans les locaux.

Le 28 juillet et le 24 août, un soutien a été apporté par les bénévoles lors des enquêtes historiques organisées par la Nouvelle Maison de l'Histoire.

Le 17 juillet et le 14 août ont eu lieu des ventes de livres et une séance de dédicace autour du livre sur l'agriculture aux Moutiers en Retz de 1900 à nos jours.

Cet été, les boîtes à livres ont connu un franc succès. Nous avons surpris, en pleine lecture, Elenus et son fils Yuri tout juste arrivés de Berlin.

Le 18 et le 19 septembre, les bénévoles de la bibliothèque ont participé activement à animer les journées du patrimoine.

Sur le site de Prigny, une exposition sur les fermes et sur la chapelle Saint Jean Baptiste était visible.

Des visites de la chapelle ont été proposées ainsi qu'une conférence présentant les travaux qui vont se dérouler, sur plusieurs années, à partir du printemps 2022.

Dans le bourg, Jean-Pierre Rivron a proposé la balade des moines et du sel le samedi et celle du port du Collet le dimanche. Jean-Luc Guérin a fait visiter la lanterne des morts les deux jours.

Après un mois d'octobre très chargé (fête de la science, semaine bleue, venues d'auteurs...), la bibliothèque consacrera le **mois de novembre** aux plus jeunes de ses lecteurs avec un spectacle et des animations autour des auteurs spécialisés pour la petite enfance : Munari et Komagata.



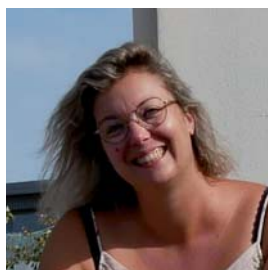
Les Farfadets

Accueil Collectif de Mineurs « Les Farfadets »
géré par le Pôle Enfance de Pornic Agglo Pays de Retz

L'Équipe Des Farfadets



FROIDEVAL Elise



NORMAND Morgane



CHEVALIER Mathilde



LARVOR Sébastien



LOUERAT Catherine

Été 2021

Des séjours ont été proposés aux enfants du territoire au Soleil de Jade à Préfailles. L'engouement des familles pour cette nouvelle proposition a été fort. Nous travaillons à la reconduction de séjours pour l'été 2022 afin de permettre aux enfants de vivre et de partager une expérience inoubliable.

Rentrée 2021

L'équipe des Farfadets, constituée de :

Normand Morgane, directrice,
Larvor Sébastien, directeur adjoint,
Froideval Elise, Chevalier Mathilde, Louerat Catherine, animateurs,

est joignable
par mail enfance.lesmoutiersenretz@pornicagglo.fr ou
par téléphone au **02 40 82 72 29**.

Accueil périscolaire

Les horaires pour l'accueil périscolaire restent inchangés : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h25 et de 16h15 à 19h.

Nouveauté : les enfants ont la possibilité de prendre leur petit-déjeuner aux Farfadets de 7h15 à 8h00 sans coût supplémentaire.

Mercredis et vacances scolaires : changement d'horaires

7h30-10h : arrivée des enfants
10h-11h45 : activités

11h45-12h : arrivée et départ des enfants

12h-13h : repas

13h-14h : arrivée et départ des enfants

14h-16h30 : sieste ou temps calme suivi d'activités et d'un goûter

16h30-18h30 : départ des enfants

Focus : aménagement extérieur aux Farfadets

Cet été, les jeux ayant dû être retirés, l'espace de jeux sur la pelouse a été fermé. Les Farfadets ont mis en place un projet en partenariat avec Atlantic Jardin. Le but est de créer une animation avec les enfants pour apprendre et participer au semis de la pelouse sur les espaces en terre.

Le service enfance

Un nouveau règlement intérieur a été rédigé. Une des nouveautés pour les Farfadets est la facturation au ¼ d'heure et non plus à la ½ heure.

Depuis septembre 2021, le Guichet des Familles se charge de la gestion des dossiers d'inscription des familles, mais aussi de la facturation.

Contact : 02 40 02 62 92

administratif.peej@pornicagglo.fr

Vous pouvez retrouver toutes les informations du Pôle Enfance sur le site de Pornic Agglo Pays de Retz : <http://www.pornicagglo.fr/service/enfance/>

La parole aux PLUS JEUNES



Chantier Jeunes du 23 au 27 août 2021

Action menée par le Pôle Jeunesse de Pornic Agglo, en partenariat avec la municipalité des Moutiers en Retz, le chantier s'est déroulé la semaine du 23 au 27 août 2021.

Cette année, onze jeunes âgés de 14 et 17 ans, adhérents au service Jeunesse ont participé au chantier Jeunes encadré par des animateurs.

Les chantiers Jeunes leur offrent la possibilité de valoriser et développer leurs compétences dans

plusieurs domaines. Ils visent à faire vivre un projet collectif, une première expérience professionnelle et à s'engager sur leur territoire.

3 actions ont eu lieu :

- lundi 23 août : confection, avec l'aide d'un bénévole, de deux bancs en bois qui seront placés à l'entrée de la forêt,
- du mardi 24 août au jeudi 26 août : réalisation d'une fresque au niveau de l'aire de jeux du Pré-Vincent,

- vendredi 27 août: fleurissement d'un massif place de l'église.

Une inauguration a eu lieu le jeudi 26 août, devant la fresque au Pré-Vincent, en présence de Madame Briand, maire des Moutiers en Retz et des élus de la commune.

« Je tiens à remercier la municipalité pour nous avoir fait confiance et nous avoir permis de réaliser ce projet ».

Laure PINSON,
référente du chantier

Ecole Tabarly : « Architecture et patrimoine »

En partant à la découverte du patrimoine monastérien, les élèves ont pu développer au cours de l'année scolaire 2020-2021 leur approche sensible, artistique et historique de leur commune.

Des productions artistiques sur ce thème ont été réalisées dans chaque classe avec l'aide de Madame Bernadette Baglin, conseillère pédagogique départementale en Arts Plastiques. Trois d'entre elles ont servi de supports pour la réalisation d'un tapis pour l'Association « Courir Avec » et de deux panneaux signalétiques qui seront installés sur le mur de l'Office de tourisme.



Ecole Tabarly : « Plan de relance Transformation numérique du 1er degré »

La mairie et l'école se sont engagées dans l'appel à projets « Plan de relance - transformation numérique du 1er degré » durant l'année scolaire 2020-2021.

Cet appel à projets a pour objectifs de faciliter la mise en œuvre d'une continuité pédagogique et administrative, de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique en

contribuant à assurer un égal accès au Service Public de l'Education. Il a été validé et quatre classes de l'école ont été équipées au cours du mois de septembre :

- d'un vidéoprojecteur ;
- d'un poste de travail pour l'enseignant ;
- d'un tableau blanc interactif.

L'école va mettre en place, durant

cette nouvelle année scolaire 2021-2022, un espace numérique de travail « e-primo ». Il s'agit d'un espace d'échange et de travail ouvert à tous les membres de la communauté éducative. Il va permettre aux familles de communiquer avec l'école, d'être informées de la vie de l'école et de la classe, de suivre et accompagner la scolarité de leur enfant.



La rentrée scolaire 2021 à l'école Eric Tabarly :

Le jeudi 2 septembre, la rentrée s'est bien déroulée.

Pour cette nouvelle année scolaire, pour tous les élèves de l'école, les horaires sont les suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

Les élèves sont répartis dans 5 classes :

Petite Section : 21 élèves

Enseignante : Madame RICHARD Delphine

ATSEM : Madame BRETHOME Laurence

Moyenne Section/Grande Section :

10+9 élèves soit 19 élèves

Enseignante : Madame DE MARCOS Aurélie

ATSEM : Madame COLIN Florence

CP /CE1 : 15+8 élèves soit 23 élèves

Enseignante : Madame LACORD Florence

CE2-CM1 : 13+9 élèves soit 22 élèves

Enseignantes : Madame HESCHUNG Stéphanie (lundi, mardi, jeudi)

Madame GERBAULT Catherine (vendredi)

CM1-CM2 : 10+14 élèves soit 24 élèves

Enseignants : Monsieur HERVE Laurent (lundi, mardi, vendredi)
Madame GERBAULT Catherine (jeudi)

CME : Courir contre la faim

A l'initiative d'un conseiller municipal des enfants, élève en classe de CM1 à l'école Eric Tabarly, il a été décidé, avec l'accord des enseignants, de mettre en place « la Course contre la Faim ».

Le 27 avril, des membres d'Action Contre la Faim sont intervenus dans l'école pour sensibiliser aux problèmes de la faim dans le monde et faire découvrir le

quotidien des familles de la République Démocratique du Congo. A l'issue de cette séance, les enfants sont devenus acteurs du projet en se cherchant des parrains qui financeront leur course.

Le 27 mai, toute l'école était attendue boulevard de L'Océan. Encouragés par quelques familles, et encadrés par Yann, animateur sportif communal, les enfants sont

allés au bout de leurs efforts pour effectuer le plus grand nombre de tours de piste (400m). Puis, ils ont, à nouveau, sollicité leurs parrains pour récupérer leurs promesses de dons.

Cette belle mobilisation a permis de récolter la somme de 2335 euros qui a été reversée à « Action Contre La Faim ».

Le nouveau CME (conseil municipal des enfants) est en place

Composé de 11 enfants, élèves en CM2, le nouveau conseil municipal des enfants a été officiellement installé le mardi 5 octobre en présence de Madame Le Maire et des membres de la commission Enseignement.

Après un tour de table de présentation, les enfants ont présenté leurs projets de réalisations futures dans les thématiques de la solidarité, de l'environnement et du sport et des loisirs .

Puis, Madame Le Maire a exprimé son attachement au CME dans notre commune, rappelé l'importance de vivre cette expérience pour découvrir le fonctionnement d'un conseil municipal, échanger, apprendre à évaluer des projets en fonction de leur faisabilité, à les hiérarchiser, exercices utiles dans la vie. Madame le Maire a félicité les enfants pour leur engagement. Chacun a pu reformuler son projet.

Les projets définis en priorité seront votés avant les congés d'automne.

La liste des enfants du CME 2021-2022 :

Abel Bossard, Lilween Constant-Judic ; Jeanne De Couesbouc ; Youeen Lamis; Indyra Moutou-François; Nam Anh Nguyen; Nolan Parisot; Lucas Sallier ; Awa Seck ; Philomène Taraud-Massicot ; Nolann Trouillard



Le premier quatorze juillet aux Moutiers



Mouchoir commémoratif du 14 juillet 1880 - 41x41cm Ville de Paris, Bibliothèque Forney, (domaine public)

L'année 1879 marque la vraie naissance de la Troisième République. En janvier, le renouvellement du Sénat apporte une majorité républicaine, consolidant le régime qui domine désormais le paysage politique. À la fin du mois, le président Mac Mahon, aux sympathies monarchistes, démissionne et est remplacé par Jules Grévy. Surtout, l'année 1879, en établissant un régime durable, met fin à près d'un siècle d'instabilité politique. À partir de 1879, la République met en place des mesures éminemment symboliques, elle fait notamment du 14 juillet la fête nationale.

C'est une loi du 6 juillet 1880 votée par les deux Chambres désormais à majorité républicaine qui fait de la commémoration de la Prise de la Bastille et de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1789 la nouvelle célébration nationale. Cette première célébration est placée sous le signe du drapeau tricolore et dans les grandes villes, la remise du drapeau aux troupes est au centre des cérémonies.

À Nantes, il ne faut pas moins de deux pages sur sept colonnes au journal *Le Phare* du 15 juillet pour décrire l'ensemble des festivités qui culminent avec un immense défilé regroupant 15 000 personnes. Par chance, le témoignage d'un ano-

nyme lecteur du journal républicain nous permet de conserver le souvenir de cette fête aux Moutiers.

L'article qui paraît dans le *Phare*, le 23 juillet 1880 est d'autant plus intéressant qu'il est le premier témoignage complet consacré à une fête estivale aux Moutiers. Le fait qu'il s'agisse de cette grande fête populaire qui nous a tant manqué ces deux dernières années fait apprécier d'autant plus le récit de festivités plus modestes mais dont

le compte-rendu n'est pas sans nous renseigner sur la sociabilité de nos prédécesseurs et sur le village dans lequel ils vivent.

Comme toujours dans ce type de témoignage, il convient de faire la part de l'enthousiasme politique du rédacteur qui partage ses idées avec celles du journal, mais il importe aussi de reprendre l'intégralité du récit d'une journée qui débute bruyamment dès le petit matin :

LE PHARE DE LA LOIRE DU 23 JUILLET 1880

« On nous s'écrit des Moutiers à la date du 21 :

La fête nationale du 14 juillet a été célébrée aux Moutiers, canton de Bourgneuf-en-Retz avec un élan et un patriotisme dignes de la population de cette petite commune ; l'accord le plus parfait n'a cessé de régner pendant toute la journée parmi les habitants, et la douane a répondu avec empressement à l'appel de l'administration municipale en lui prêtant, dans cette circonstance, son patriotique concours.

À 4 heures 1/2 du matin la douane arborait son drapeau au corps de garde et le saluait de trois décharges de coups de fusil, puis, clairon en tête, venait se joindre aux patriotes armés de fusils qui attendaient à la mairie pour saluer les couleurs nationales qui ont été arborées à 5 heures du matin. Le tambour a battu et le clairon a sonné au drapeau, tandis que trois feux de peloton rendaient les honneurs à l'étendard et annonçaient le commencement de la fête.

À midi trois salves de 60 coups de fusil ont été tirées à la mairie. Le train de midi 40 minutes, sur lequel flottaient les couleurs nationales, a été salué par deux feux de file bien exécutés, aux applaudissements des employés et des voyageurs de ce train.

À six heures du soir une importante distribution de pain a eu lieu à la mairie ; chaque indigent a reçu un pain de fantaisie de trois kilogrammes. L'administration ne pouvait oublier, au milieu de l'allégresse générale, les déshérités de la fortune.

À huit heures du soir, illuminations à l'intérieur de la mairie, au moyen de bougies bien disposés aux ouvertures, et, à l'extérieur, au moyen de lanternes vénitiennes de couleurs variées ; un fil de fer, garni également de lanternes vénitiennes reliait à la hauteur d'un premier étage, la mairie à l'église, et produisait un bel effet.

La population était alors nombreuse et attendait avec un plaisir visible la descente du drapeau municipal qui devait les guider à la grève ou allait être allumé un feu de joie et tiré un feu d'artifice.

Après une nouvelle décharge de trois feux de peloton, les 50 hommes en armes, précédés du tambour et du clairon, et entourant le drapeau, se sont mis en marche, suivis de près de 800 personnes et se sont rendus sur les dunes du Pré-Vincent qui bordent le rivage de la mer, où étaient disposés un feu de joie de 150 fagots et un feu d'artifice.

Au moment où le feu de joie a été allumé, un formidable cri de « vive la République, vive la France », est sorti de toutes les poitrines. Pendant que le feu élevait des flammes dans les airs, de nombreux coups de fusil étaient tirés et les jeunes gens réunies en groupes, chantaient la Marseillaise avec un entrain admirable.

Le feu de joie a été suivi du feu d'artifice ; les pétards, les soleils et les fusées montraient aux riverains de la baie de Bourgneuf les patriotiques réjouissances de la population des Moutiers.

À neuf heures et demi, le train express, passant à quelques mètres de ce rassemblement, été salué par une salve de coups de fusil.

À 10 heures et demi, toute la population accourue des divers villages de la commune et des environs (environ 800 à 900 âmes), s'est mise en marche, au son du tambour et du clairon, en chantant la Marseillaise, pour reconduire le drapeau à la mairie, où deux feux de peloton ont été exécutés.

Les rues étaient bien illuminées ; plusieurs maisons étaient pavoisées notamment la recette-buraliste, la maison de l'instituteur, la gare, etc. Une maison particulière appelé Beau-Soleil était brillamment illuminée.

À minuit, on se séparait, et chacun regagnait joyeux sa demeure.

Rien de plus charmant que cette petite fête, dont la population des Moutiers gardera un précieux souvenir et dont il est bon de la remercier au nom de la République.

Un lecteur assidu du « Phare »

Aux Moutiers comme ailleurs, le drapeau est au centre de ce premier 14 juillet national. Ici, il est d'abord dressé sur la place de la mairie. Celle-ci se trouve alors face au pignon ouest de l'église, dans un local qui va laisser la place à la poste en 1907, puis à notre actuel centre de santé. La particularité de l'emplacement est de permettre de tendre un « fil de fer » garni de lanternes vénitiennes entre elle et l'église.

En fin de journée, le drapeau est descendu du mât que l'on aperçoit sur quelques cartes-postales anciennes, et porté en tête du défilé qui l'emmène vers le Pré-Vincent. L'endroit est alors inhabité, il ne s'y dresse que quelques cabanes, et les dunes que l'on appelait il y a encore peu, les Arènes du Bien, sont encore assez hautes pour être signalées ainsi dans le Pilote des côtes de France de 1873. L'idée d'utiliser ce promontoire pour proclamer aux yeux des habitants de la baie la fervente républicaine des habitants des Moutiers est séduisante aux yeux du rédacteur. Si les feux de joie sont attestés dans le passé des Moutiers, il apparaît bien pourtant que le feu d'artifice du 14 juillet 1880 pourrait bien être le premier d'une longue série hélas interrompue ces dernières années.

Aux Moutiers, c'est la douane qui fait office de corps de troupe.

Sa présence témoigne de la permanence de marais salants qu'il convient encore de surveiller. Le corps de garde de la douane est situé dans le centre du bourg mais la brigade ne comprend que quelques hommes qui ont pour eux d'être les seuls à porter l'uniforme. Dans beaucoup de communes, ce sont les pompiers qui officient dans les saluts au drapeau. Les trains sont pavoisés. Notre Monastérien anonyme ne manque pas de rappeler par deux fois leur présence non loin de la fête. Ils circulent aux Moutiers depuis cinq ans et leur vitesse fort modérée (35 km/h) permet aux voyageurs de pouvoir participer aux patriotiques réjouissances des habitants des Moutiers.

En laissant l'esprit du lecteur vagabonder dans les limbes de notre passé communal, je ne peux m'abstenir de lui faire remarquer que la journée du 14 juillet 1880 fut marquée de la particularité d'être ponctuée d'un bon millier de coups de fusils, pétoires et autres canardières dont les jeunes Républicains des Moutiers ont visiblement pris plaisir à marquer l'ambiance sonore de cette journée. L'histoire ne dit pas s'il y eut des blessés !

Patrice Pipaud,
septembre 2021



Alfred-Philippe Roll, « Étude pour le 14 juillet 1880 » - Paris, Petit Palais
Source : Wikipedia commons, image Thesupermat

Dossier LES FETES Un clin d'oeil au passé !



1907, une année excellente

« Le dimanche suivant eut lieu la fête annuelle des Moutiers. Elle connut un bon succès, malgré un temps de grisaille au lever du soleil. Mais la pluie du matin n'arrête pas le pèlerin et dès 9 heures le soleil est apparu timidement, « au grand contentement des organisateurs » (ceux qui s'occupent encore des fêtes, connaissent toujours cette angoisse du temps incertain). A neuf heures 30 arriva la « musique de Machecoul » qui parcourut le bourg en jouant les « pas redoublés » de son répertoire les plus endiablés. Ce qui entraîna un bon nombre de baigneurs et d'habitants derrière les musiciens. Ceci était de bon augure pour l'après-midi. Tous les trains venant de Bourgneuf ou de La Bernerie (car en 1907 nous avons des trains) amenèrent alors une grande quantité de voyageurs, dont beaucoup saucissonnèrent sur les plages ou dans les auberges. Des jeux de toutes sortes de avaient été installés sur les différentes places (le centre et la place de l'église : à l'époque, il n'y en avait pas d'autres). Je transcris maintenant littéralement le compte-rendu du

reporter : « Ici le jeu des ciseaux ; où des jeunes filles du pays, les yeux bandés, cherchaient à trancher un fil auquel est suspendu une surprise. Et c'est plaisir de voir la figure épanouie de celles qui ont réussi à emporter, soit un porte-monnaie, soit à une broche en simili-or, soit un bracelet en simili-argent ».

A côté c'est le jeu des cruches où la foule souligne de joyeux éclats de rire, la déconvenue du joueur malheureux qui a cassé « une cruche ne contenant que de l'eau et quelques grenouilles vivantes. »

Le mât de cocagne était dressé sur la plage. Les jeunes concurrents se pressaient pour être les premiers à essayer d'atteindre le haut du mât et décrocher, soit une andouille ou un rôti ou plus souvent une bonne bouteille (appellation non contrôlée). Le mât de cocagne donnait toujours lieu à des incidents comiques, surtout lorsqu'un malin avait réussi à en savonner une partie.

Dans le marais se déroulaient les courses à pied et les courses en

sacs. Mais, le clou de la journée c'était la course cycliste. N'oublions pas que nous sommes aux débuts des bicyclettes, ce qui explique l'importance d'une telle compétition. Cette épreuve se faisait sur la route de Bourgneuf...

Après le dîner, vers 9 heures du soir, la retraite aux flambeaux accompagna un char illuminé vers la plage. Des porteurs de torches entouraient la fanfare qui donna une sérénade. Enfin, la nuit tombée, le feu d'artifice fut tiré pendant que des feux de bengale illuminaient les dunes. Tout se termina par un grand feu de joie à marée basse. Etrangers et gens du pays s'entraînèrent dans une grande farandole pendant que les fagots se consumaient. Ah ! J'oubliais ! Comme maintenant, il y eut une tombola, car on ne fait pas de fête sans argent. »

Emile Boutin, « Rétrospective sur le début du siècle », Bulletin municipal Juin 1990

**Après la fête,
on gratte sa tête.**

**Ne pas être
à la fête.**

**Avoir le cœur
en fête.**

**Faire la fête
à quelqu'un.**

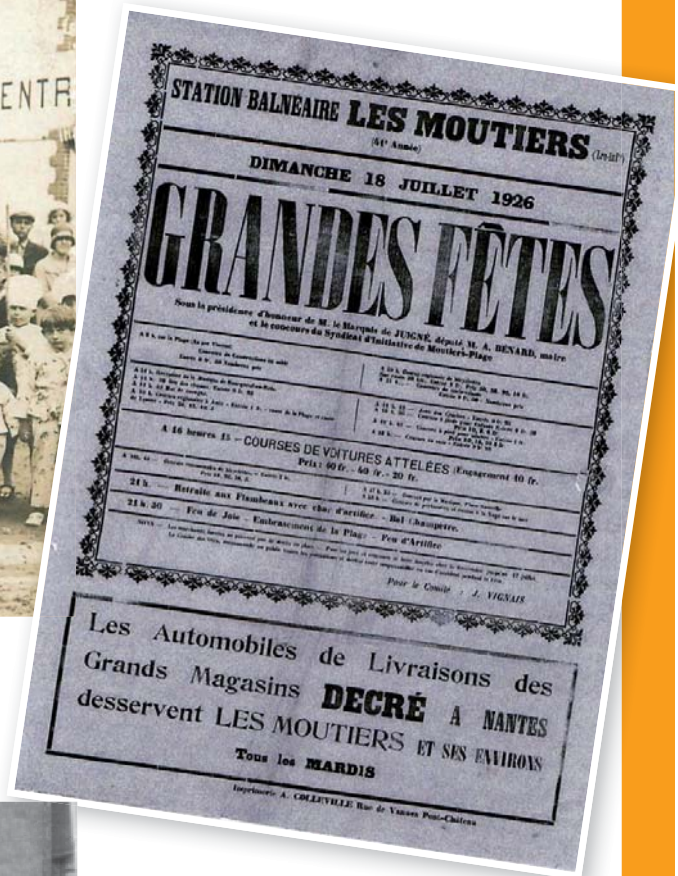
Etre de la fête.

Dossier LES FETES Un clin d'oeil au passé !



Dans les années 20

La fête locale des Moutiers jusqu'en 1939



Fête locale, place de l'église, 1937-1939

« Le comité des fêtes, composé de personnalités locales (le maire, le président du comité, Émile Boutin...) se réunissait en juillet pour élire la reine et ses dauphines parmi les candidates monastériennes ou estivantes.

La fête locale des Moutiers se déroulait chaque année le premier dimanche qui suit le 15 août et le jour du 15 août à partir de 1980.

Dans les années 1937-1939, la fête locale s'est déroulée dans les jardins du Manoir Stanislas, sur le thème de « la kermesse alsacienne ». Au programme il y avait souvent une course de vélos.



Fête locale alsacienne, 1937-1939

Dossier LES FETES Un clin d'oeil au passé !



1959-Henry Recoquillé conduit le tracteur du char de la reine et des deux dauphines, Françoise et Bernadette Pillet.

La fête locale des Moutiers de 1939 à 1997

« La fête locale reprit en 1946, avec fanfares, défilés de chars et de groupes costumés mobilisant les habitants et les estivants des résidences secondaires et des campings », Jean-Pierre Pillet.



Fête locale, Miss 1960

« A la fin des années 1960, la mairie décida que les manifestations, fêtes et bals, seraient déplacés de la place de l'Église à la nouvelle place Charles de Gaulle, avenue Félix Guillou. La première année où les bals nocturnes, les jours de fête, eurent lieu sur cette place, de nombreuses plaintes furent déposés par les riverains. La mairie décida que les fêtes seraient maintenues mais les



Fête locale, 1975

bals interdits. Or les bals étant la principale source de rentrées financières, le comité des fêtes ne couvrait plus ses frais. Il décida donc de démissionner en bloc. Et il n'existât plus de fêtes pendant quelques années. Par dérision, la place Charles de Gaulle s'appela la « Place du Silence ».



1988, fête locale

La fête de Prigny

Elle se déroule le premier week-end d'Août, d'abord sur des terrains avant les Maisons Neuves, puis sur celui de la salle polyvalente, sous le vocable « La nuit bleue ». A la dissolution de l'association, elle redémarre en 1997 sous le nom « les nouvelles fêtes de Prigny ». Deux soirées sont alors proposées le 3ème samedi de juillet et le 2ème samedi d'août, avec un concert et certaines années l'embrassement de l'église. En 2009, l'association prend en charge une seule soirée début août, intercalée dans l'ensemble des animations estivales proposées le samedi par le comité des fêtes.

Emile Boutin écrit : « Et pourtant, il n'y eut jamais de foire à Prigny... Le dicton « je te paierai à la foire de Prigny » était célèbre dans toute la région et correspondait au langage du Pays de Retz aux fameuses « calendes grecques ».



1989, fête de Prigny, jeu dans le champ de Joseph Ferré

En 1974, il fût décidé de replacer les fêtes et les bals sur la place de l'Église et les défilés reprirent à cette époque », Jean-Marc Ferré

1997 est la dernière année où la fête locale accueille un défilé de chars.



Fête locale, 1995

Noël aux Moutiers

Avant 2020, la municipalité offrait un spectacle à tous les enfants de l'école Eric Tabarly, salle Jean Varnier. Le Père Noël offrait un livre et des friandises à chaque enfant.

Un marché de Noël était traditionnellement organisé par l'association le Sourire monastérien.

L'an passé, ce rendez-vous n'a pas pu être assuré en raison de la pandémie.



Noël au bourg en calèche avec la participation des commerçants



Noël au bourg, stands des exposants



Noël au bourg, stand Amicale Laïque et restaurant La Petite Place

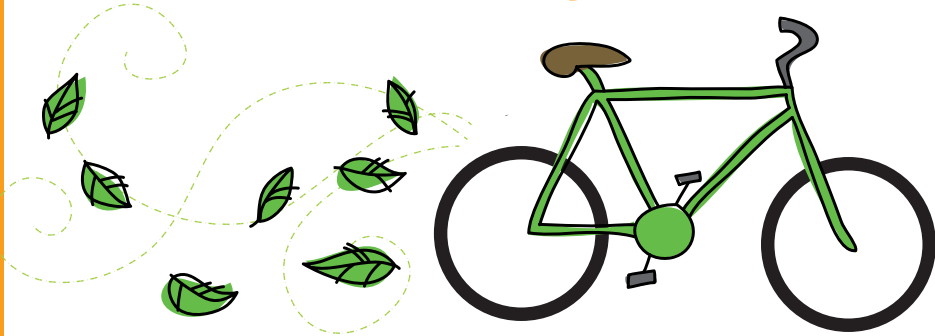


La fête « NOEL au bourg » l'a remplacé.

La prochaine édition est prévue le 12 décembre 2021

sur la place de l'église Madame.

Dossier LES FETES aujourd'hui !



« Faîtes du vélo » 2021

La première édition aux Moutiers en Retz a eu lieu le 6 juin, place du Général De Gaulle.

En matinée, l'Amicale Laïque a proposé un atelier « réparations de vélos » qui a rencontré un vif succès.

Yann, animateur sportif communal, avait mis en place un parcours ludique pour les jeunes.

Les aînés n'ont pas été oubliés car ils ont profité d'une promenade en triporteur électrique piloté par Pascal.

Les visiteurs ont eu la possibilité de découvrir la commune par le biais de 4 rallyes vélos proposés par la bibliothèque municipale : Les Moulins, la Fradouillère, Prigny, le Bourg.

« JP Bike » a présenté différents vélos électriques et musculaires.

Par le biais d'un tirage au sort, un VTT jeunes a été offert.



Une fête à créer autour des jeux olympiques 2024

Les Jeux olympiques d'été de 2024, officiellement appelés les Jeux de la XXXIIIe olympiade de l'ère moderne, seront célébrés en 2024 à Paris, en France.

La municipalité souhaite donner un nouvel élan aux Olympiades traditionnellement organisées au mois de juin dans notre commune et profiter de cette occasion mondiale pour développer la dynamique créée autour des activités physiques et sportives favorisées par la qualité de nos espaces naturels variés, la richesse de notre tissu associatif et les idées de tous.

Dès maintenant, vous pouvez déposer vos suggestions auprès de Mylène Dupin à l'adresse suivante :

mylenedupin@mairie-lesmoutiersenretz.fr



Entretien avec Mesdames Maryline HEBE JOULAIN et Stéphanie JOULAIN, exploitantes des manèges l'été sur la place des Moutiers

Quel est votre métier ?

« Nous sommes des commerçants non sédentaires. »

Comment y êtes-vous arrivées ?

« On est tombées dans la marmite. Nous sommes la quatrième génération. Notre grand-mère, Eglantine, montait sa loterie dans les champs en face de La Bonne Auberge. Une tante faisait les marchés autour des Moutiers. Dès quatorze ans, on tenait une caisse. J'étais en pension pour continuer mes études. Mais, je pleurais et j'ai voulu revenir. C'est notre vie. »

Et aujourd'hui, si c'était à refaire, que feriez-vous ?

« La COVID nous a ouvert les yeux. La liberté, on la paie cher car on travaille sur les loisirs.

Parfois, on se pose la question de changer. Mais, pour faire quoi ?

Si on avait su, on aurait peut-être changé de voie.

Du temps de nos parents, les loisirs c'était la fête foraine. Nos parents gagnaient bien leur vie. Les jeunes générations s'orientent souvent vers d'autres métiers, se sédentarisent. »

Qu'est ce qui a évolué au fil du temps ?

« Avant, quand on arrivait, des gamins venaient nous aider à installer les manèges. Il y a eu un manège sur la Petite Place.

Il y a trente ans, aux Moutiers, on se bousculait pour avoir une place sur le manège, le soir.

J'avais vingt ans quand je suis arrivée

ici. On a commencé un quinze août. Puis, on est restés deux mois. On était jeunes mariés.

Ce qui est attachant, ce sont les histoires de famille, les amis, les contacts, les paniers gourmands qui nous sont offerts.

Des clients aujourd'hui amènent leurs enfants en disant : Le manège, c'est chez toi. On a commencé chez toi quand on était petits.

Une personne que l'on voit tous les ans est venue l'an dernier et nous a annoncé le décès de son papa. Elle nous a montré une photo. On l'a reconnu. On partage ça aussi.

Depuis quelques années, les fêtes foraines sont parfois déplacées hors des bourgs et des centres-villes. Nous pensons qu'il est important de les garder au centre des communes, au cœur d'un village. »



Et les manèges ?

« Il y a cinquante ans, il y avait juste une manette départ-arrêt et un frein à air. Aujourd'hui, on peut régler la vitesse. Il existe un frein de sécurité et des ceintures.

Aujourd'hui, il y a plus de véhicules à thèmes, des éclairages LED. Il faut être dans le coup. L'an dernier, je trouvais que les enfants ne rigolaient plus comme avant, alors on a ajouté les bulles. J'ai un beau manège.

Le pompon (ou la queue de Mickey) réjouit toujours. Avec la COVID, on a dû changer la matière. On le fabrique dans de la bâche pour pouvoir la désinfecter. La tranche d'âge a baissé. Il y a trente ans, on avait des enfants jusqu'à onze ou douze ans. Aujourd'hui, ça s'arrête à six ou sept ans. Les fabricants ont même diminué la taille des véhicules.

On avait prévu en renouveler quelques-uns. Avec la COVID, on s'est contenté d'en relooker certains. Le camion de pompiers a 25 ans.

Le top 50 : La vache qui rit, La reine des neiges, Hello Kitty.

Les petites filles vont plus souvent dans les véhicules des garçons que l'inverse.

Parfois, ce sont les parents qui guident : Non, c'est pour les filles !

Quelques enfants pleurent la première fois. C'est plus rare car aujourd'hui, les parents peuvent rester dans la partie centrale du manège. Les pleurs sont plus fréquents pour descendre et partir.

En 1992, on a ajouté les autos tamponneuses.

« On est contents d'être là. »

Un sourire partagé clôture la discussion

Ouverture de « La magie des temps »

« La magie des temps » a ouvert ses portes le 12 juin 2020 au 6 place de l'église Madame dans l'ancienne galerie du peintre Edouard Renaud, après une remise en beauté tout en couleurs avec du recyclage.

Une boutique de vêtements d'occasion de marques et de qualité

Du vintage, de l'enfant à l'adulte, homme et femme,

Des chaussures, des bijoux,

Des produits d'artisanat local avec les couturières 3C Chrys Couture Création, Passionata Sew, Mimi Coton Création,

Des bateaux en bois flotté de Christiane,

Les sels de Mélanie d'Aspremont,

Les livres de Fabienne Hegron,

Et d'autres surprises à venir...

Alors, n'hésitez plus, venez faire un petit tour, Myriam et son mannequin vous accueillent avec le sourire.

Donner une seconde vie aux vêtements,

Oublier la mode en étant bien avec soi-même dans ses vêtements...

Trouver son coup de cœur,

Se faire plaisir à petits prix avec des produits de qualité tout en étant éco-responsable,

Faire vivre les artisans locaux qui mettent à profit leur créativité.

Ce magnifique espace se veut être un lieu d'échanges et de partage où la magie du temps est infinie.

La boutique est ouverte avec ses nouveaux horaires d'automne :

Mardi, jeudi, vendredi de 10h à 13h,
Mercredi de 10h à 13h et de 16h30 à 19h.

Samedi, jour de marché, de 9h30 à 13h et de 14h30 à 19h

Dimanche de 10h à 13h

Fermé le lundi.

Myriam



FRUITS, LÉGUMES & PLANTES

22. EARL FERME DU MOULIN DE BELLEVUE

Légumes, oeufs, volailles

> Vente à la ferme

le mercredi de 15h à 18h
et le samedi 10h à 13h et de 15h à 18h

> Livraison à domicile

les mardi, jeudi et dimanche

Fermeture annuelle en Novembre

ECHARDOUR Anthony

Lieu-dit le Moulin de Bellevue

06 49 09 51 23

Lafermedumoulindebellevue44760@gmail.com

f fermemoulinbellevue

23. ATLANTIC JARDIN

Plants et végétaux

> Vente à la ferme

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
et le samedi de 9h30 à 13h

> Livraison à domicile

possible en téléphonant avant

Fermeture annuelle aux vacances de Noël

TROUILLARD Laurent

La Rairie

02 40 21 93 96

atlanticjardin@gmail.com

www.atlantic-jardin-pepinieres.fr

f Atlantic-Jardin-44

PRODUITS DE LA MER

24. LES VIVIERS DE LA CÔTE DE JADE

Huîtres, divers coquillages et crustacés

> Vente sur place

- hors vacances scolaires : le vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h, le samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 17h, le dimanche de 9h30 à 13h
- Vacances scolaires : du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h, le samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 17h / Juillet et août : du lundi au samedi de 10h à 13h et de 16h à 19h, le dimanche de 10h à 13h

Fermeture annuelle : 15 jours en Juin, 15 jours en septembre, 15 jours début janvier

Mr et Mme GIRARD Pascal

Zone aquacole de Lyarne

02 40 64 76 91 – Girard.virginie@gmail.com

Les Viviers de la côte de Jade

25. GADET PHILIPPE

Huîtres, Palourdes, Coques, Moules de bouchot

> Vente sur place

- du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 18h, le dimanche de 9h à 13h
- Juillet et août : tous les jours de 9h à 19h30
- Dégustation d'huîtres

Fermeture annuelle : courant Juin

GADET PHILIPPE

Zone aquacole de Lyarne

02 51 74 64 17

gadet.p@orange.fr – ostréiculteur gadet

26. AVRIL YVAN

Huîtres, Moules de Bouchot en saison

> Vente sur place

- de septembre à Juin : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, samedi et dimanche de 9h30 à 12h
- En Juillet et Août : du lundi au dimanche de 10h à 12h et de 16h à 19h
- Distributeur à huitres 24h/24 et 7j/7

Fermeture annuelle : jour de Noël et jour de l'an mais distributeur à huitres à disposition toute l'année

AVRIL YVAN

Le Port du Collet

02 40 21 44 21 – avril.huitres@orange.fr

HUITRES YVAN AVRIL

27. EARL TARAUD

Huîtres

> Vente sur place

- de septembre à avril : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (appeler avant de préférence)

> Visites d'exploitation possibles (sous réservation)

> Vente au Bateau restaurateur à Pornic en saison estivale

TARAUD Guillaume

Zone aquacole de Lyarne

07 88 81 00 98 – g.taraud85@gmail.com

28. DUPONT JEAN-PHILIPPE

Huîtres, Palourdes, Bigorneaux, Moules en saison

> Vente sur place

- du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 14h à 18h

> Vente sur la boutique en ligne "Mon Panier de Retz"

DUPONT Julie

Zone aquacole de Lyarne

LES MOUTIERS-EN-RETZ

06 82 78 19 78 – dupont.huitres@gmail.com

29. LES SALINES DE MILLAC

Sels et produits associés

> Vente sur place

- du mardi au samedi de 10h à 12h et de 16h à 18h

> Vente aux marchés

Marché gourmand de la Fradouillère (les Moutiers-en-Retz)

Visites du 15 juin au 15 septembre du mardi au samedi à 17h (sur réservation)

VIOLLEAU Emmanuel et LECHAT Nathalie

Chemin des Jaunais

06 11 23 87 75

emnat@salines-de-millac.com

www.salinesdemillac.com

Salines-de-Millac

68. MELANIE DASPREMONT

Sels, Salicornes

> Vente sur place

- tous les jours en Juillet et Août (sauf pluie) : de 10h30 à 12h et de 17h30 à 19h

> Visite guidée

en Juillet et Août tous les mardis, mercredis et jeudis à 18h sans réservation.

Fermeture annuelle : de septembre à juin

DASPREMONT Mélanie

Saline la Tenue de Mareil - Route de Moraudeau

daspremont.melanie@gmail.com

80. LA SPIRULINERIE

Spiruline

> Vente sur place

d'avril à la Toussaint sur RDV

> Vente aux marchés

à Pornic et aux Moutiers-en-Retz

> Vente en ligne

sur le site Internet

SAUVAGEAU Adrien

15 chemin des courtes - Prigny

06 50 62 16 62

client@la-spirulinerie.fr – www.la-spirulinerie.fr

La.Spirulinerie

VIN & JUS DE FRUITS

31. DOMAINE DU SILLON COTIER

Vins, jus de raisin

> Vente sur place

- hors vacances scolaires : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 15h30 à 18h30
- vacances scolaires : du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 15h30 à 18h30.
- et sur rendez-vous.

> Livraison à domicile sur demande

> Vente au marché

Marché Gourmand de La Fradouillère

> Vente sur la boutique en ligne

"Mon Panier de Retz"

FERRE Nicolas

1 ter, Chemin de Trèlebourg

02 40 64 77 29 – 06 70 62 18 00

sillon-cotier@wanadoo.fr

www.domaine-sillon-cotier.fr

Domaine du Sillon Côtier

PRODUITS LAITIERS

30. LES DELICES DE L'AIR MARIN

Glaces, sorbets, pâtisseries glacées, lait, yaourts naturels

> Vente à la ferme

le mercredi et vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h30

> Vente sur la boutique en ligne "Mon Panier de Retz"

ROCHER Gwendoline

2 bis La Fradouillère

06 32 50 54 80

delicesairmarin@orange.fr

www.delicesairmarin.com

Les Délices de l'Air Marin



Du côté des ASSOCIATIONS



Club Nautique

Comme chaque année le club nautique des Moutiers en Retz vous souhaite une bonne rentrée après cet été 2021.

Le bilan de cette saison estivale se révèle être de bonne facture. Grâce à l'amélioration de la situation sanitaire en France, nous avons pu maintenir nos activités ouvertes. Les stages de voile, les locations de paddle et de canoë-kayak ont trouvé leur public et ont progressé par rapport à l'année passée.

Un nouveau support a également été mis en place cette saison avec le Wing foil. Il s'agit d'un ensemble comprenant une planche équipée d'un foil et d'une aile tenue à la main par le pratiquant. La prise en

main est assez rapide et permet d'expérimenter des sensations de vitesse en « volant » au-dessus de l'eau.

La majorité des manifestations traditionnelles de l'été a été maintenue. Les régates de l'été (ouvertes à tous) et de Vaurien en Pays de Retz, le concours d'Objet Flottant Non Identifié ainsi que les Olympiades de la vase ont bien été organisés.



Malgré la situation encore incertaine concernant la crise sanitaire, nous sommes confiants et espérons pouvoir ouvrir toutes nos activités durant cet automne.

Si vous souhaitez venir vous inscrire au club pour pratiquer la voile en loisir durant l'année nous serions bien sûr ravis de vous accueillir.

Vous pouvez suivre notre actualité en vous connectant sur notre site internet (<https://club-nautique-des-moutiers.assoconnect.com>) et sur notre site facebook (<https://www.facebook.com/CNMoutiers>)

A très bientôt sur l'eau,

Le Club Nautique
des Moutiers en Retz

Moutiers Pilates

Après deux saisons compliquées et un peu tristes, MOUTIERS PILATES a le plaisir de vous retrouver Salle Jean Varnier pour des séances de gym bien-être.

Le jeudi matin, c'est le jour du Pilates : deux groupes (10h40-11h40 et 11h40-12h40), à effectif volontairement réduit pour une meilleure prise en charge individuelle par notre professeure diplômée.

Le mardi matin (11h-12h), c'est le jour du stretching, activité que

nous débutons cette saison et qui est elle aussi assurée par notre professeure diplômée.

Les deux activités sont destinées à cultiver souplesse et tonicité, et à retrouver les bonnes postures dont notre corps a besoin. Pas de compétition, mais une progression personnelle au fil de l'année. Voilà l'esprit des cours que nous proposons.

**Contact : moutiers.pilates@gmail.com
ou 06 48 02 54 95**





L'Association Monastérienne de Protection face aux Risques d'Inondation (AMPRI) fête en 2021 ses 10 ans d'existence. Elle s'est créée suite au passage de Xynthia qui avait inondé 220 maisons sur la commune.

Depuis 10 ans, l'objectif de l'association est de « Réfléchir, proposer et agir sur les moyens pouvant être mis en œuvre pour diminuer les risques et les effets des inondations ».

La mise en place en droit français de la directive européenne sur les inondations, nous a apporté, après Xynthia, un Plan de Prévention

des Risques Littoraux de Loire Atlantique (PPRL), suivi de près d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Le PPRL régleme le bâti sur les zones à risques et détermine un certain nombre d'obligations pour les habitations de ces zones. Le PAPI décline différentes actions de prévention, dont la plus visible a été les travaux de renforcement des protections du front de mer et du port du Collet

Par notre persévérance à faire entendre la voix des habitants concernés auprès des pouvoirs publics et des élus, nous avons obtenu un certain nombre



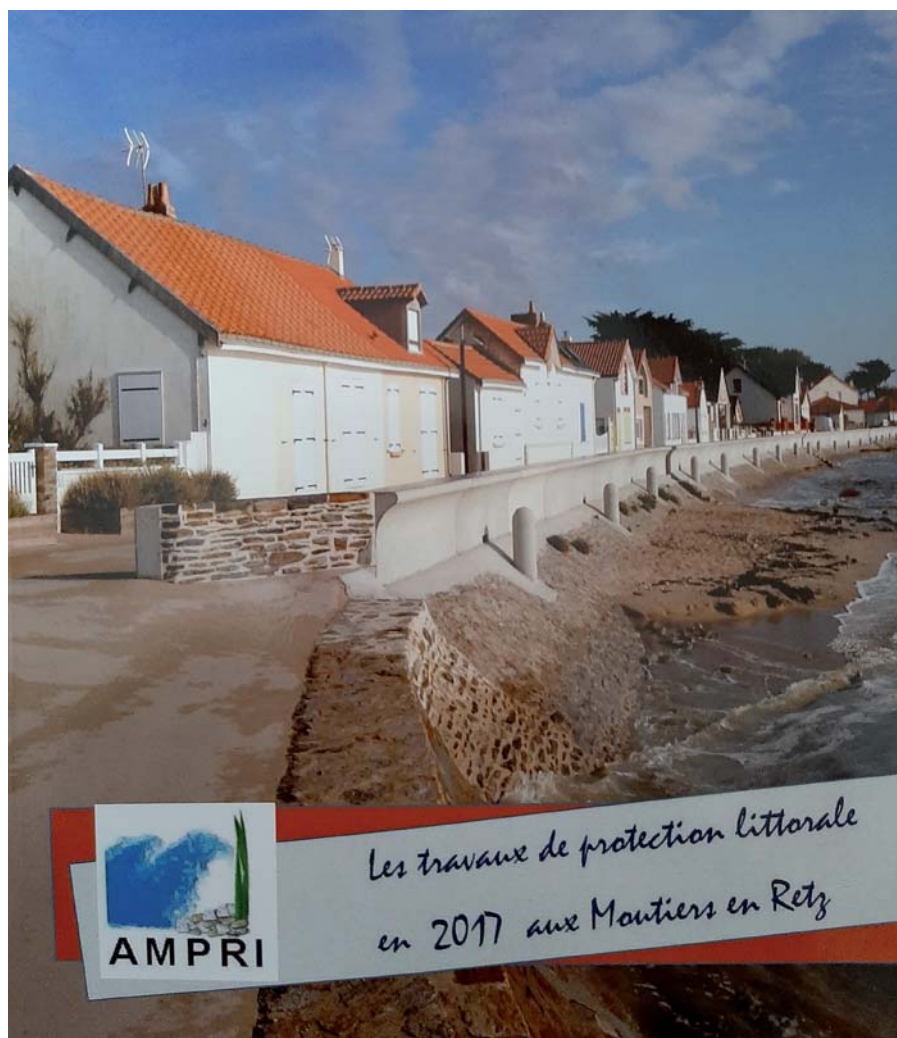
de prises en compte de nos demandes, par exemple une aide de conseils aux particuliers dans la réponse aux obligations du PPRL (diagnostics gratuits, groupement d'achats de batardeaux...).

L'AMPRI a aussi pour mission d'informer et de sensibiliser les habitants sur cette zone à risques que constitue le bord de mer de notre commune, pas de façon anxiogène, mais responsable. Nous avons mis en place un cycle régulier de conférences-sorties sur des thèmes variés : fonctionnement du marais breton, changement climatique, assurances...

Et, si, bon an, mal an, nous comptons une petite centaine d'adhérents (2 fois plus en 2020, avec le groupement d'achats de batardeaux), depuis 10 ans, 255 personnes ont un jour adhéré à l'AMPRI.

Pour ce dixième anniversaire, l'AMPRI a édité 2 recueils-témoignages : l'un sur l'exposition de photos de Xynthia à la bibliothèque municipale pendant l'été 2020, et l'autre sur les travaux de protection littorale de 2017 (en vente à la bibliothèque).

Notre site : <http://ampri.fr/>
Email : ampriauxmoutiersenretz@gmail.com



Du côté des ASSOCIATIONS

Club de Tennis des Moutiers en Retz



Le mercredi 14 juillet, le club a de nouveau organisé des jeux d'adresse, pour tous les sportifs et les curieux. Ce fut une bonne occasion de se retrouver ensemble pour un après-midi convivial et sportif. Ce moment fédérateur a permis des retrouvailles festives autour des jeux d'adresse, gratuits pour petits et grands. L'an dernier, le défi avait été annulé pour des raisons sanitaires que nous connaissons tous. Cette année, la fréquentation a progressé et la bonne humeur était au rendez-vous.

Le club remercie tous les bénévoles qui ont participé. Sans eux cette manifestation n'aurait pas pu avoir lieu.

Comme vous avez pu le remarquer, depuis le 28 septembre, les travaux de rénovation du court n°2, ont commencé. Ils devraient être terminés pour les vacances de la Toussaint.

Ces travaux sont financés conjointement par le club et par la commune que nous remercions. La période estivale est terminée, toutefois, à l'occasion d'une belle journée, si vous avez envie de jouer, alors, pas de problème, il vous suffit

de réserver votre court au 06 52 31 07 38.

Les réservations sont également faciles par internet et sont gratuites pour les adhérents du club.

Pensez à renouveler votre adhésion pour 2022 ou n'hésitez pas à rejoindre le club.

Pour tous renseignements :

J.C BORDIER

1 Rue Félix Guillou 44760 Les Moutiers en Retz

Tel : 02 40 82 73 02 -

06 14 35 45 59 - <http://tennislesmoutiers44.simplesite.com>



Association Le Sourire Monastérien



Le Sourire Monastérien a fait sa première sortie depuis 18 mois. Trente-trois personnes se sont retrouvées pour aller à la cinéscénie et trente-deux personnes ont visité Nantes avec un repas sur l'Erdre.

Tous les adhérents étaient heureux de se revoir.

L'association a repris ses activités le 1er octobre avec une assemblée générale extraordinaire.

Depuis le 6 octobre, les jeux ont repris le mercredi, de

14h à 18h. Pour des raisons sanitaires, l'organisation est la suivante :

- semaines paires, le jeu de tarot,
- semaines impaires, les autres jeux.

L'atelier du mardi est ouvert depuis le 12 octobre et se déroule de 14h à 18h.

Madame Coen Urel Henriette, présidente



Association Sûrya yoga

L'association **Sûrya yoga** a le plaisir de retrouver enfin le chemin des salles pour proposer la pratique du Hatha yoga aux Moutiers en Retz.

Depuis huit ans, notre association vous accueille à l'occasion de cinq séances hebdomadaires dans la petite salle de l'espace Jean Varnier.

Les cours sont dispensés par Laurence Alexandre-Guéritel diplômée de l'Ecole Française Du Yoga de l'Ouest (école rattachée à la **F.N.E.Y** (Fédération Nationale des Enseignants de Yoga)).

Les séances proposées aux Moutiers permettront aux pratiquants de profiter pleinement des bienfaits du yoga.

Les pratiques basées sur la présence du souffle permettent de venir travailler avec douceur, fermeté et attention toutes

les parties du corps, de libérer les articulations, de retrouver souplesse et mobilité. Le mental s'apaise au fur et à mesure de la séance, nous laissant ainsi constater un état de calme et d'équilibre (sattva). Dans ces cours multi niveaux nous vivons, tour à tour, des phases de relaxation, des postures (les asanas), des propositions respiratoires (les pranayamas), nous amenant vers la méditation. La séance est une invitation à la détente du corps et de l'esprit. Elle permet de se relâcher, de s'accorder afin de trouver le calme en soi.

Dès que possible, pour permettre à nos membres d'aller plus loin dans la pratique, nous organiserons comme d'habitude, en complément des cours, de nouveaux stages. Ceux-ci pourront être ouverts aux personnes extérieures à l'association.



Si vous souhaitez nous rejoindre, un cours d'essai gratuit vous sera proposé, afin de pouvoir découvrir l'activité et l'enseignement dispensé.

Sûrya yoga tient également à votre disposition les horaires des cours et des informations plus précises sur les stages à venir.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 52 16 63 08

Ou par courriel à l'adresse suivante surya.yoga@orange.fr

Du côté des ASSOCIATIONS



Les Mercredis de Prigny

L'association Les Mercredis de Prigny a organisé, en juillet et août 2021, sept concerts qui ont été écoutés par 606 personnes. En 2020, ce sont neuf concerts qui ont accueilli 800 personnes. La moyenne de fréquentation reste donc stable sur ces deux années particulières : transfert des concerts à l'église et crise sanitaire.

Dans la chapelle de Prigny, en 2012, nous avons accueilli 1700 personnes pour 9 concerts en 2012 et 1300 personnes pour 9 concerts en 2019.

Nous regrettons bien sûr la chapelle pour la beauté du lieu, l'acoustique et la convivialité, mais nous sommes contents d'utiliser l'église. Merci à la paroisse, et à Louisa, Jean-Marc et Jean-Luc pour leur présence chaleureuse, et leur encadrement. Merci aussi à la mairie de Villeneuve (Bourgneuf) pour le prêt de l'estrade, bien utile pour que les musiciens soient mieux vus de tous.

La saison avait démarré difficilement le 07/07 par un beau concert de piano et du chant lyrique et le 21/07, avec un beau



duo de flûte et de harpe. Puis le public est revenu sur les deux derniers concerts, très appréciés, I Sentiéri (musique et chants corses, celtiques, italiens) et Duo Melenitas avec les 2 sœurs Bousquet, Chloé et Noémie.

Ajoutons les visites de la chapelle, les mercredis après-midi de juillet et août, guidées par Denis, Michel, Ninon et Roger qui ont accueilli 527 personnes (en 2020 461 personnes).

www.lesmercredisdeprigny.fr



Le saviez-vous ?

Le nouvel an est un rite de passage fêté dans de nombreuses cultures au fil des temps, selon des coutumes et des croyances diverses et à des dates différentes en fonction des calendriers. Il renvoie toujours à l'idée de renouveau et fait l'occasion de formulation de vœux.

Les Babyloniens le célébraient par des festivités et des rites de purification durant une dizaine de jours et pour les Égyptiens, l'événement majeur de la crue annuelle du Nil marquait, dès les premiers signes de la montée des eaux, le début de la fête au cours de laquelle on faisait des offrandes aux morts et aux dieux, notamment à Rê, le dieu solaire, dont on célébrait à cette occasion l'anniversaire.

Si dans la Rome antique, Romulus fait commencer l'année le 1er mars, César fait adopter le 1er janvier, du nom du dieu Janus, le protecteur des Portes et portiques. En latin, janua signifie « portail » ou « découverte » et le dieu a deux visages, l'un tourné en avant, et l'autre vers l'arrière. C'est là tout le sens et l'effet de seuil du réveillon.

À Rome, le jour de l'an, les portes des temples sont ouvertes, on s'offre des cadeaux et on échange des vœux.



Pour conjurer le sort, les gaulois coupait le gui, une plante donnant des fruits et considérée comme sacrée et miraculeuse. Ces fruits certes toxiques pour les hommes, étaient très appréciés des grives. Pendant longtemps, les druides ont cru que l'eau où l'on avait fait tremper le gui rendait féconds tous les animaux qui en buvaient. Le sixième jour de l'année, les druides coupait le gui en s'exclamant : « O Ghel an heu » expression celtique qui signifie « Que le blé germe ! ».

Des chrétiens ont tenté de faire cesser la tradition du gui, jugée trop païenne à leurs yeux. Ils ont essayé de le remplacer par le houx, moins païen à leurs yeux car ses feuilles piquantes rappelant les épines de la couronne du Christ. La

culture populaire laisse souvent le houx à Noël et le gui au Nouvel an.»

Aux Moutiers, jusqu'en 1966, « Les marguilliers étaient des hommes désignés pour porter les bannières, le pain bénit à la messe, etc. Tout l'hiver, ils récoltaient des objets dans les maisons, quelquefois très drôles, qui donnaient lieu à des fous rires. Ces objets étaient revendus dans la cour de l'école Sainte-Thérèse au bénéfice de la paroisse. C'était la vente de la Gui l'an neuf (on prononçait la guillanneu). Toutes ces activités ensemble créaient des liens. »

Extrait de l'ouvrage « Le Passé Simple » p 25, témoignage de Janine Ferré

A bientôt, pour fêter La Gui l'an neuf en janvier 2022

*Madame le Maire
présentera ses vœux
le 9 janvier 2022
à la salle Jean Varnier.*

Réunions de quartiers

VOUS ÊTES **TOUS** CONCERNÉS

Salle Jean Varnier à 18h30

The map shows the following meeting details:

- JEUDI 10 MARS**
Quartiers : Villeneuve, Les Tréans, Les Hersis, Les Noës, La Rairie, Taillemotte, Les Chicanes
- LUNDI 10 JANVIER**
Quartiers : l'Ouche, Jacquette, Jean Varnier, Maisons Neuves
- MARDI 26 OCTOBRE**
Quartiers : Prigny, Les Courtes, Les Forges, La Fradouillère
- MARDI 07 DÉCEMBRE**
Quartiers : Les Sables, Le Quartrais, La Croix
- MERCREDI 04 MAI**
Quartiers : Les Fresches, l'Hermitage des Dunes, les Plantes débarquées
- LUNDI 11 AVRIL**
Quartiers : Lancastria, Lyarne, Le Collet
- LUNDI 07 FÉVRIER**
Quartiers : Coëff Barreau (Dinet), Pré Vincent, Centre Bourg

Map labels: Mairie, Chapelle de Prigny, Route Bleue, Rue de la Source, Rue de Prigny, Lyarne, Port du Collet.

pass COVID-19 sanitaire obligatoire

Les Moutiers EN RETZ
La mer à la campagne

Réunions proposées par la Commission Communale
« Vie de quartier, tranquillité urbaine, participation citoyenne »
Renseignements : www.mairie-lesmoutiersenretz.fr / 02 40 82 72 05